

A close-up photograph of two young Black girls. The girl in the foreground is wearing a blue and white checkered shirt and looking directly at the camera with a slight smile. The girl in the background is wearing a yellow top and has her hands clasped together in front of her, looking towards the camera.

**ENGAGÉS ENVERS
LES HOMMES,
RESPONSABLES DE
NOTRE ÉCOSYSTÈME**

RAPPORT
RSE 2022
FILIÈRE SUCRE

FILIALE DE

The logo for SIFCA, featuring the letters 'SIFCA' in a bold, black, sans-serif font, with a horizontal bar of colors (green, yellow, blue) above the letters and the word 'SIFCA' in a smaller font below it.

SIFCA



Si depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique a trop souvent été privilégié au détriment de la protection de notre écosystème, à SUCRIVOIRE, nous ne pouvons concevoir ce développement sans mettre en place des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie, de travail de nos employés, des populations environnantes et préserver l'environnement. Ces deux objectifs sont intrinsèquement liés, indispensables à la notion même de développement durable. Bien plus qu'une simple idée ou une déclaration d'intention, nous voulons agir concrètement, au quotidien.

À Zuénoula comme à Borotou-Koro, nous sommes guidés par une vision et une mission commune : Fournir un sucre de canne durable. Ainsi, des mesures concrètes ont été prises. Nous avons amélioré nos pratiques, optimisé nos processus et adopté des normes environnementales rigoureuses.

Notre histoire est celle d'une entreprise qui a fait le choix d'une industrie sucrière responsable. S'engager envers toutes nos parties prenantes, nos salariés et les communautés, contribuer à la préservation de notre planète et améliorer les conditions de vie humaine, voici les chapitres que nous continuons d'écrire chaque jour, guidés par la politique du Groupe SIFCA. Nous savons que c'est en nous engageant envers les hommes et en étant responsable de notre écosystème que nous pourrions véritablement construire un avenir durable.

Parce que les faits parlent plus fort que les paroles, nous vous laissons découvrir, dans les pages qui suivront, des résultats concrets, des réalisations visibles qui traduisent notre engagement.

Pierluigi PASSERA
Directeur Général SUCRIVOIRE

Sommaire

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4	3.5. ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURS DES PARTIES PRENANTES	20
FAITS MARQUANTS	5	4. PRINCIPAUX RISQUES, IMPACTS ET OPPORTUNITÉS	22
1. À PROPOS DE NOTRE GROUPE	7	4.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACT À MOYEN ET LONG TERME	22
1.1. ORGANISATION ET STRUCTURE	7	4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	30
1.2. MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR	8	5. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE	25
1.3. ÉTATS FINANCIERS PAR FILIALE	9	5.1. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE	25
1.4. PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE	9	5.2. EMPLOI ET CONDITION DE TRAVAIL	33
1.5. INITIATIVES EXTERNES	10	5.3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	58
1.6. ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS	13	5.4. ENVIRONNEMENT	60
2. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	12	6. MÉTHODOLOGIE DE COMMUNICATION DE DONNÉES	61
2.1. ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ	12	7. AVIS D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	63
2.2. LISTE DES ENJEUX	13	8. INDEX DE CONTENU GRI	69
3. PARTIES PRENANTES	16		
3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	16		
3.2. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES	18		
3.3. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	19		
3.4. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES	20		



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chères parties prenantes internes et externes,

2022 fut une année particulièrement difficile en raison de la chute drastique des productions agricoles. Cette situation est la conséquence directe du changement climatique qui a fortement perturbé le calendrier agricole impactant ainsi toute la chaîne de valeur.

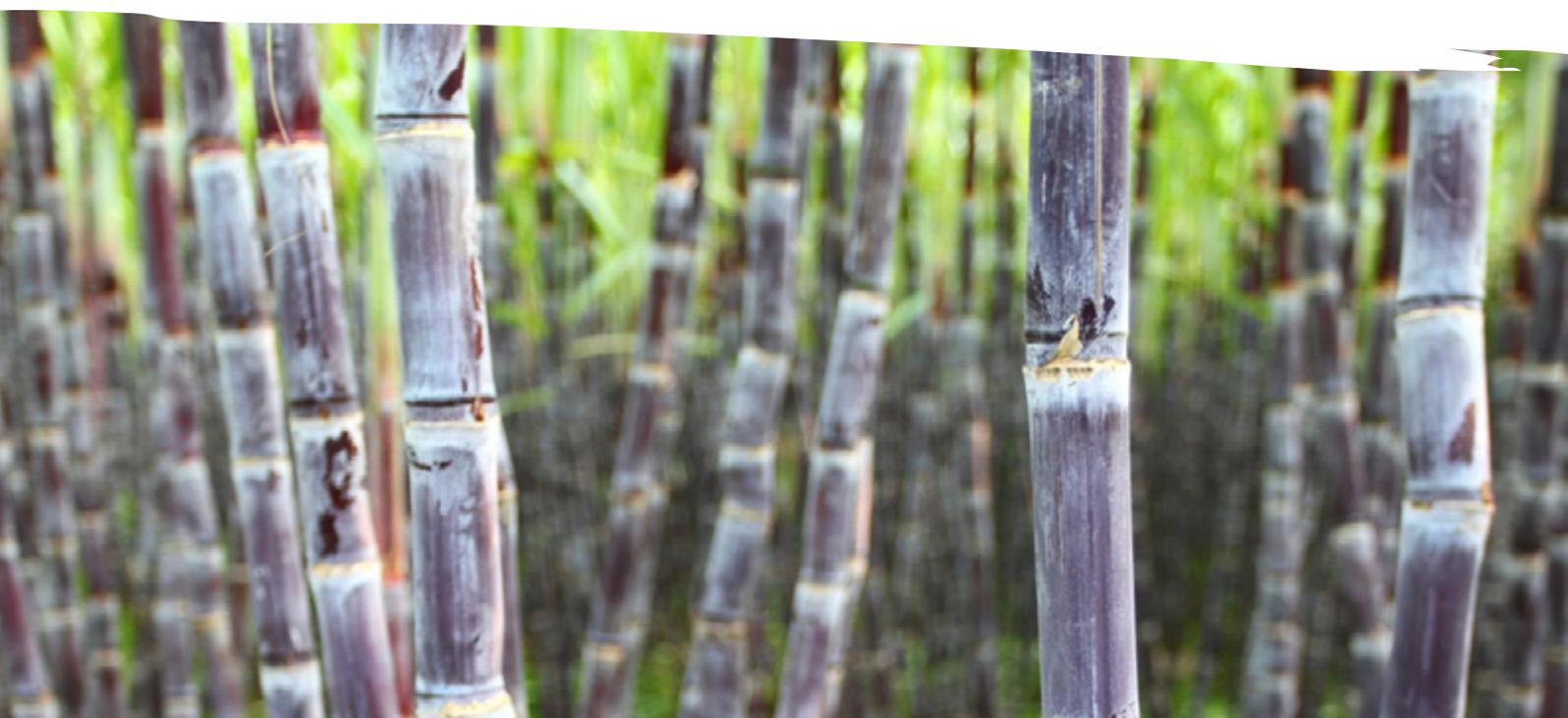
Malgré ces épreuves, nous assumons pleinement nos rôles et nos responsabilités vis-à-vis de toutes nos parties prenantes internes et externes. Tout en restant attaché à nos valeurs de Responsabilité, d'Éthique et de la Qualité, nous construisons ensemble une filière sucrière durable respectueuse des standards

internationaux en la matière et des axes stratégiques RSE du Groupe SIFCA.

Aussi, dans une démarche d'amélioration continue, nous avons pris en compte les observations et exigences de toutes nos parties prenantes afin que ce rapport extra financier, en plus d'être rédigé selon les normes GRI, soit le plus inclusif possible.

Enfin, nous restons confiants en l'avenir et convaincus que le meilleur reste à venir pour une filière sucrière durable.

M. Pierluigi PASSERA - DG SUCRIVOIRE



FAITS MARQUANTS



Journée d'excellence
2022 à Borotou-Koro



Remise du prix d'excellence Henriette
Gomis BILLON à la majeure des filles au
CEPE du département



Remise du prix d'excellence Pierre
BILLON au meilleur élève du CEPE



Remise de kits scolaires aux meilleurs
élèves de la sous-préfecture

Oeuvrer pour une filière sucre durable



1. À PROPOS DE NOTRE GROUPE

1.1. Organisation et Structure

GRI - 102-1 1.1.1 Nom de l'organisation

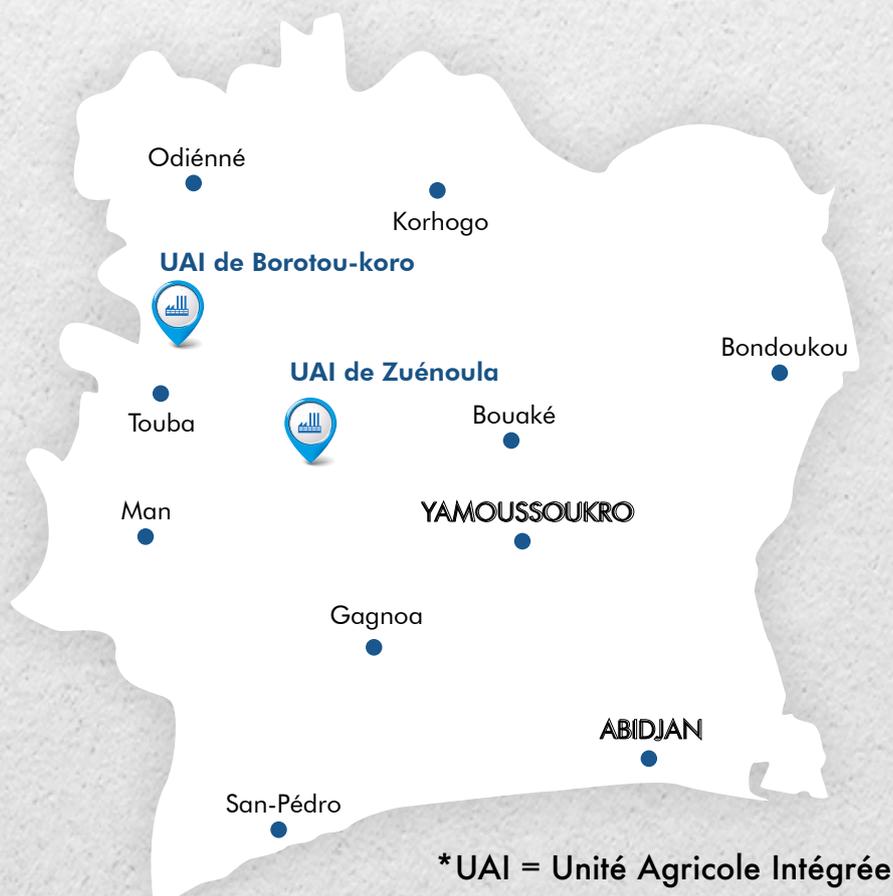
La filière sucre du Groupe SIFCA regroupe deux sites de production à savoir les sites de Zuénoula et Borotou-Koro appartenant à sa filiale SUCRIVOIRE.

GRI- 102-2 1.1.2 Activités, marques, produits et services

L'activité essentielle de SUCRIVOIRE est d'abord la création et l'exploitation de plantations industrielles de canne à sucre, puis la production et la commercialisation du sucre destiné au marché local.

Les produits commercialisés sont le sucre granulé roux, le sucre granulé blanc et le sucre morceaux blanc, tous sous la marque SUCRIVOIRE.

1.3. GRI - 102-3 1.1.3 Situation géographique des sites d'activité de SUCRIVOIRE



GRI - 102-5 1.1.4 Capital et forme juridique

SUCRIVOIRE est une Société Anonyme (SA) à conseil d'administration au Capital de



24
milliards
de FCFA



divisé en
19 600 000
actions de
1 250 FCFA

GRI - 102-6 1.1.5 Marchés desservis

Les volumes cumulés du sucre commercialisés s'établissent à 26 575 tonnes en novembre 2022.

Les ventes projetées jusqu'en décembre 2022 sont de 29 000 tonnes. Et les prévisions de stock à fin décembre se chiffrent à 36 750 tonnes.

« La production nationale du sucre couvre à ce jour 83% du besoin national qui est de 240 000 tonnes. L'objectif visé est de faire en sorte qu'en 2024, les unités de production permettent au pays d'être autosuffisant en sucre », souligne une note d'information du Ministère du Commerce de la Côte d'Ivoire.

Le marché de SUCRIVOIRE est essentiellement local. Il est subdivisé en deux grandes parties : les clients industriels et les commerçants grossistes.

La part de marché nationale de SUCRIVOIRE s'élève à 45,55% pour une production de sucre de 73 948 Tonnes en 2022, soit une baisse de 19 880 tonnes par rapport à l'année 2021 qui était de 93 828 Tonnes.

La quantité de sucre importée par SUCRIVOIRE durant l'année 2022 s'élève à 47 420 tonnes et la quantité vendue est de 39 933 tonnes.

GRI - 102-9 1.1.6 Chaîne d'approvisionnement

SUCRIVOIRE s'approvisionne à 85% en canne à sucre de ses propres plantations industrielles. Les 15% restant proviennent de ses 1 907 partenaires privés (plantations villageoises) organisés en 12 coopératives agricoles sur l'ensemble des deux sites de SUCRIVOIRE.

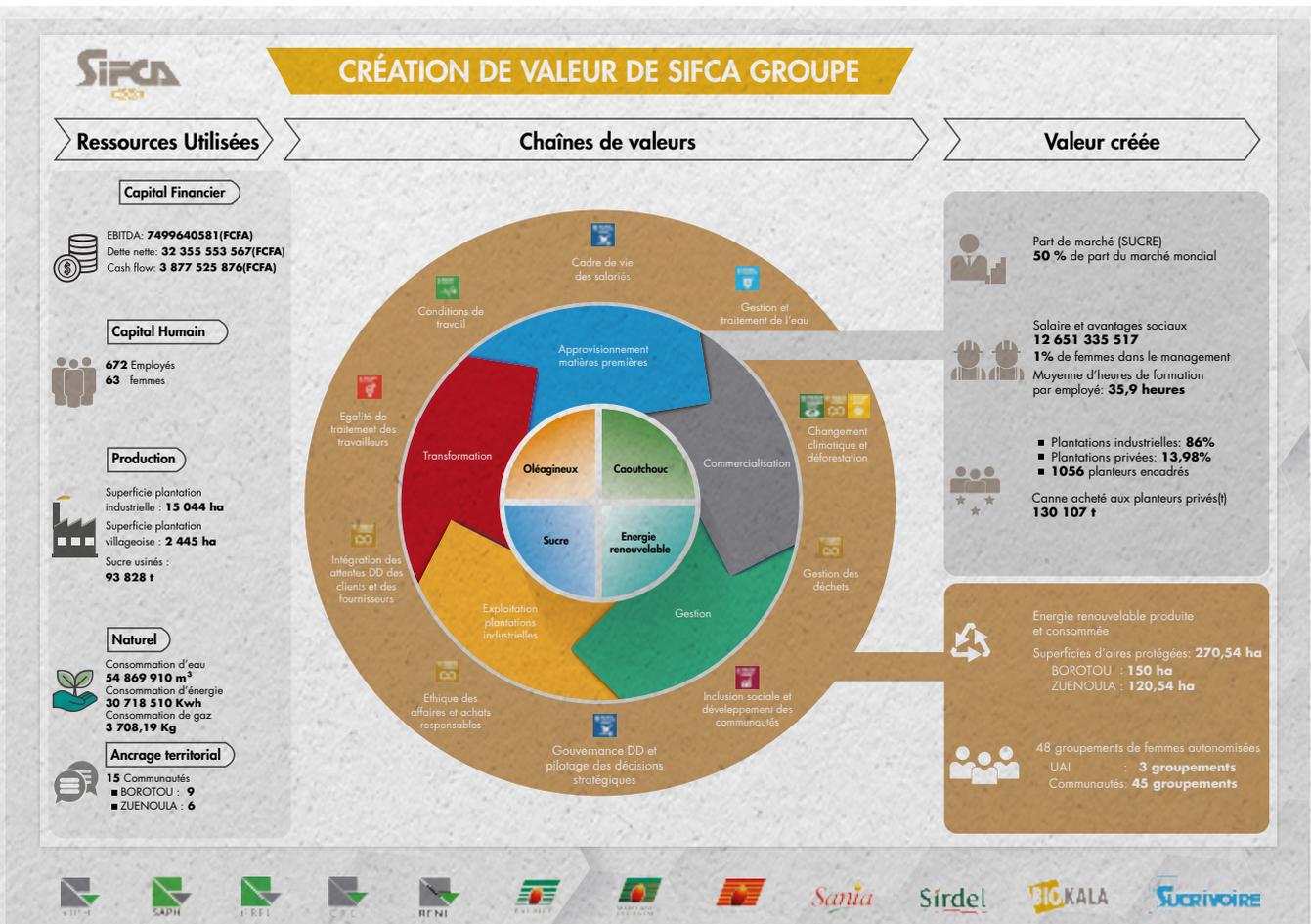
GRI - 102-10 1.1.7 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Durant l'année 2022, la filière Sucre n'a procédé à aucune modification significative dans son organisation, ni le lieu géographique de ses opérations et ni dans sa chaîne d'approvisionnement.

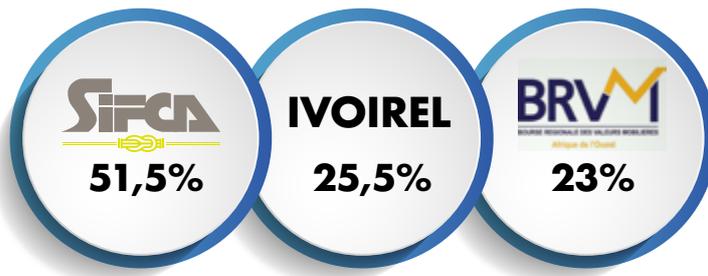
Toutefois, SUCRIVOIRE cherche continuellement à produire plus de sucre avec la matière première issue des plantations villageoises et industrielles pour répondre au besoin des consommateurs de plus en plus croissant.

1.2. Modèle de création de valeur Actionnariat

Aucune modification n'a été observée dans l'actionnariat de Sucrivoire au cours de l'année 2022 :



SUCRIVOIRE :



GRI 102 – 45 1.3. Entités incluses dans les états financiers consolidés

1-3-1-Chiffre d'affaires

SUCRIVOIRE : Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à **75 008 143 470 FCFA** et une vente locale de **98 356 tonnes** de sucre avec une production 73 948 tonnes sur les deux sites de Borotou-Koro et de Zuénoula repartis ci-dessous :

1-3-2 Évolution des cours mondiaux du sucre

La nouvelle Note de conjoncture de la DEPF (Déclaration de Performance Extra-Financière) apporte un éclairage édifiant sur les perspectives du marché mondial du sucre.

Les cours mondiaux du sucre brut (ISA) ont enregistré 417 dollars la tonne en moyenne en mars (du 1^{er} au 18), en hausse de 6% par rapport au mois de février, portant leurs gains à 22% depuis un an. Ils ont atteint un pic de 427 dollars le 8 mars, leur plus haut niveau depuis novembre, avant de repasser à 411 dollars le 18 mars, influencés par la volatilité du marché pétrolier.

«Des prix de pétrole élevés incitent les usines brésiliennes à détourner la canne à sucre vers la production de l'éthanol (et vice-versa). L'équilibre offre/demande du sucre reste serré. L'Organisation internationale du sucre prévoit pour la saison 2021/2022 un déficit de l'offre sucrière mondiale de 1,9 Mt (contre 2,6 Mt prévu en novembre et 2 Mt enregistré pour 2020/2021)» lit-on dans la nouvelle note de conjoncture de la DEPF.

En effet, la consommation mondiale de sucre devrait atteindre 172,4 Mt en 2022, tandis que la production mondiale devrait être limitée à 170,5 Mt. Toutefois, la remontée des prix sucriers mondiaux devrait être freinée par une hausse des exportations de l'Inde (estimées à un record de 7,5 Mt pour la saison commerciale 2021/2022).

La production indienne de sucre s'avère meilleure que prévu (+5,9% à un record de 33,3 Mt), grâce à un climat favorable. L'Inde est le deuxième producteur mondial de sucre, après le Brésil.

GRI - 102-11 1.4. Principe de précaution ou approche préventive

La filière Sucre est résolument engagée dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de ses salariés et partenaires.

Cette volonté de protection de l'environnement et de préservation de la santé et sécurité au travail qui s'applique dans tous les domaines de notre organisation, est également prise en compte au moment des choix qui jalonnent la fabrication de nos produits. Elle est traduite dans nos politiques, chartes et procédures.

S'appuyant sur le principe de précaution dans la mise en œuvre de toutes nos activités, nous prenons des dispositions pour éviter la survenue d'évènements susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales graves. Des évaluations HSE sont réalisées pour la maîtrise des risques et des mesures de précaution sont déployées en continu.

Notre objectif est de remplir notre mission qui est de produire et commercialiser des produits sûrs et durables pour conforter notre position de leader dans la sous-région.

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de SUCRIVOIRE reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

GRI - 102-12 1.5. Initiatives externes

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de SUCRIVOIRE reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- L'accord de Paris sur le Climat

GRI-102-13 1.6. Adhésion à des associations

SUCRIVOIRE est membre des Associations Interprofessionnelles :

- Association des Industries Sucrières de Côte d'Ivoire (AIS-CI)
- Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI)
- Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier (UNEMAF).



Mener une évaluation inclusive

KONAN KOFFI Mathurin Turbineur à
l'usine de Zuénoula vérifiant la qualité
du sucre roux

2. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

2.1. Étude de matérialité des enjeux

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les approvisionnements en matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.

Bien que le Groupe SIFCA porte une attention particulière à de nombreuses questions importantes, ces 10 questions ont été choisies après un processus décisionnel consensuel de près de 18 mois.

Pour y arriver, nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées.

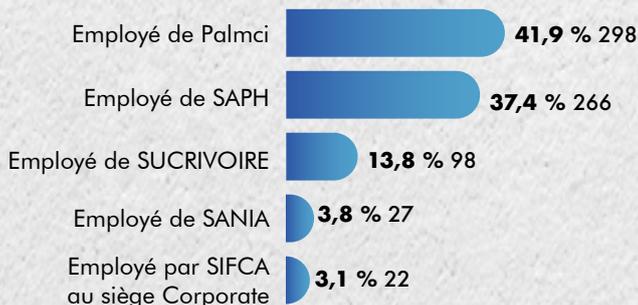
Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidés à identifier les attentes de ces parties prenantes.

Nous avons par la suite fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par nos concurrents...) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

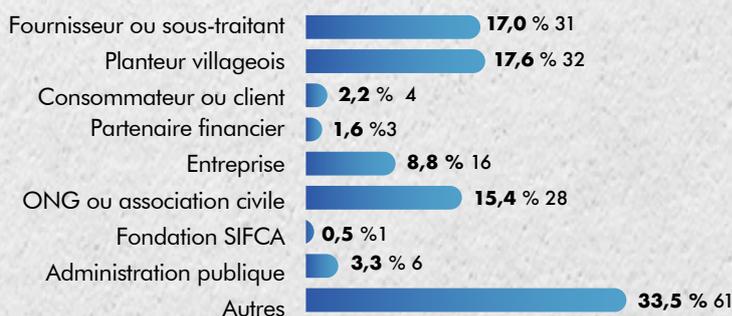
Cette 1^{ère} liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de norme (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses réparties comme suit :

Interne (711)



Externe (182)



Elle a ensuite été retravaillée au sein de 3 sites ivoiriens représentant nos 3 métiers (SAPH : Toupah, PALMCI : Irobo et SUCRIVOIRE : Zuénoula) pour aboutir à une liste d'enjeux V2, qui a été soumise aux parties prenantes (Directeurs Généraux des filiales, Responsables DD des filiales, personnel, ONG, partenaires financiers,

Administrations de tutelle, communautés riveraines, etc.) via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de se les approprier facilement.

ÊTRE UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE



- Intégration d'une gouvernance DD aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la Corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité ;

1

ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPONSABLE



- Formation des salariés et employabilité ;
- Dialogue social et respect du droit des salariés à être représentés ;
- Non discrimination et égalité des chances ;
- Respect des droits de l'homme (incluant nos producteurs) travail des enfants, travail forcé, etc ;
- Sécurité, ergonomie, et snaté au travail ;
- Condition de logement.

2

EN ÉTANT ATTENTIF À CE QUI NOUS ENTOURE



- Lutter contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc.
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation.

3

VIA UN DIALOGUE OUVERT POUR CRÉER DE LA VALEUR AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES



- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécénat et actions sociétales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ;
- Innovation responsable.

4

Les équipes SIFCA et des producteurs (à Zuénoula) nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible pour tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. C'est cette liste qui a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE de SIFCA en 2022 lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAI).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil

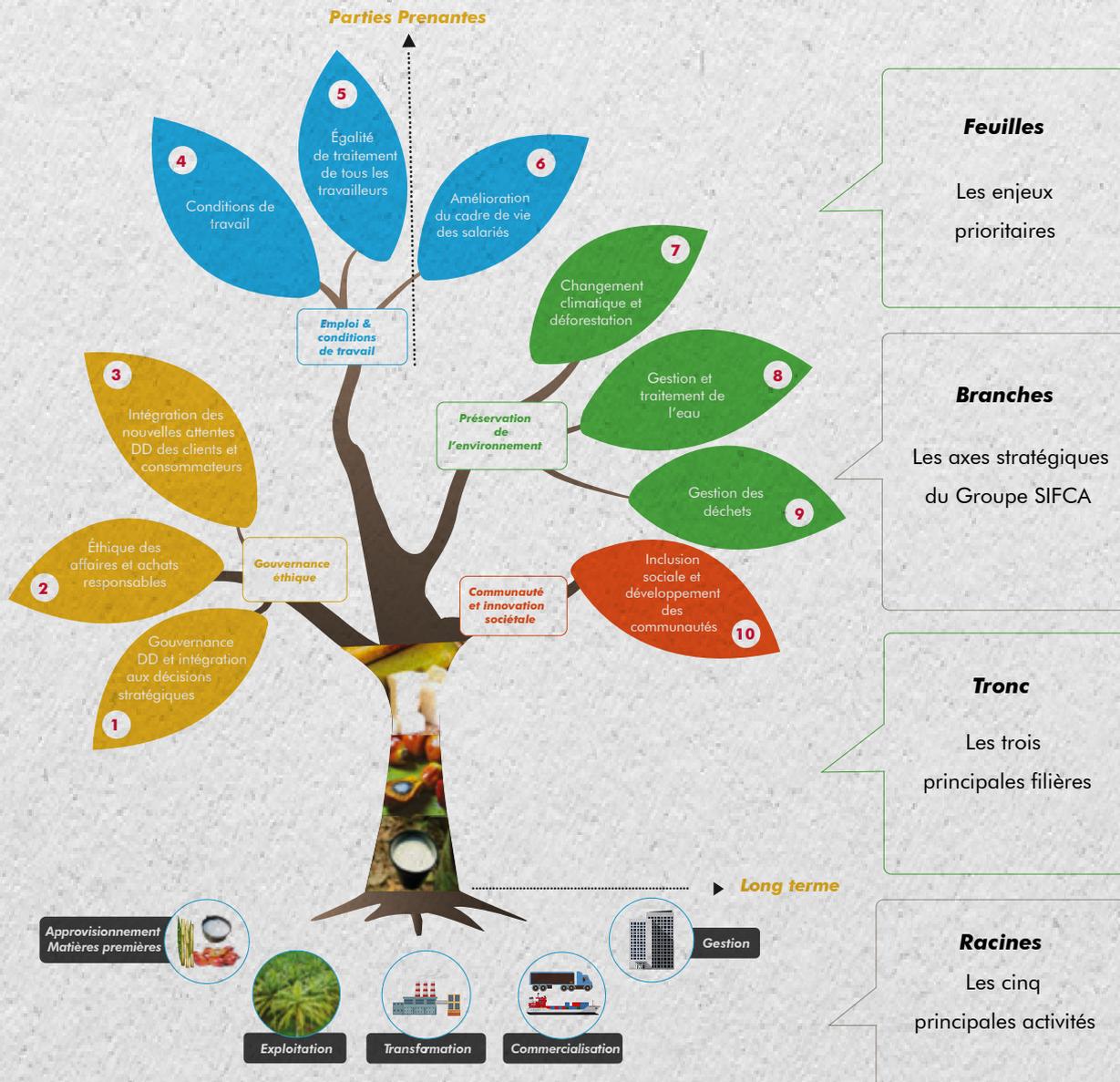
de pertinence, qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour SIFCA.

GRI 102 – 47 2.2. Listes des enjeux pertinents

Les enjeux au nombre de 10 ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA et l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales du Groupe et des Directeurs d'unité (DUAI)



NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



Suivez-nous sur www.groupesifca.com   

Impliquer les
parties prenantes
pour une
gestion commune
des risques et
opportunités



3. PARTIES PRENANTES

GRI 102-40 3.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE.

Les parties prenantes sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de l'activité de l'entreprise.

Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

Familles de parties prenantes	Groupes de parties prenantes	Attentes
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	Banques locales	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des engagements E&S pris • Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts reçus • Transparence et rentabilité
	Bailleurs internationaux	
	Assureurs	
	Sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des risques
	Planteurs privés	
	Fournisseurs de matériels	
	Prestataires de services	
	Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Achat équitable • Respect des délais de règlement
	Consommateurs	
	Associations de consommateurs	
Concurrents	<ul style="list-style-type: none"> • Produits de qualité sûrs et sains • Certification ISO (9001/14001/45001) 	
INFLUENCEURS SOCIAUX	Élus et autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des engagements E&S envers les communautés • Respect des traditions et du patrimoine culturel • Transparence des informations sur les produits • Développement et autonomisation des communautés
	Associations et ONG	
	Influenceurs réseaux sociaux	
	Médias	
	Communautés riveraines	
	Établissements de formation	

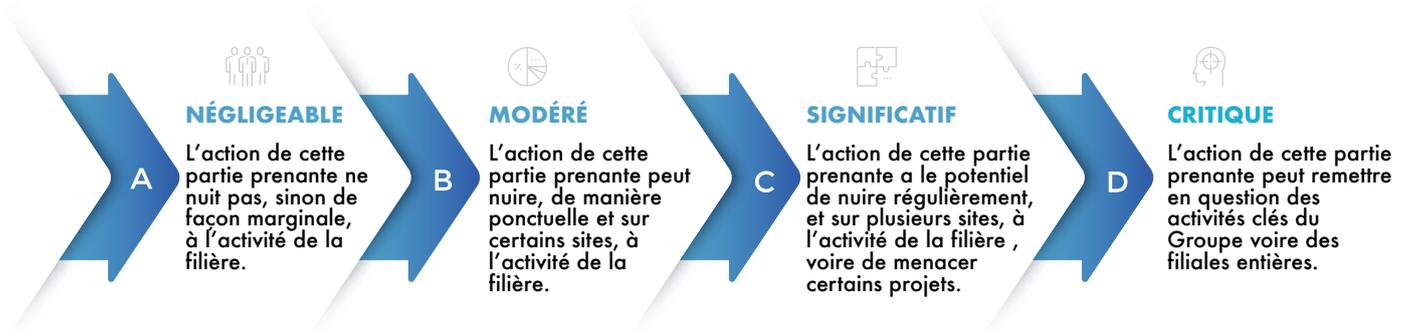
PARTIES PRENANTES INTERNES	Dirigeants des filiales	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des décisions stratégiques • Bonnes conditions de travail et de bien-être • Égalité de traitement • Dialogue social constructif • Respect des droits des salariés
	Actionnaires	
	Employés	
	Syndicats	
	Associations du personnel	
	Délégués du personnel	
	Fondation SIFCA	
RÉGULATEURS	Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des différentes exigences réglementaires • Contribution à l'autosuffisance alimentaire • Respect du prix
	Ministère de l'Agriculture	
	Ministère du Commerce	
	Organismes de certifications	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration continue et conformité normative. • Reporting efficace et comparable
	Agences de notation	



GRI 102-42 3.2. Identification et sélection des parties prenantes

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

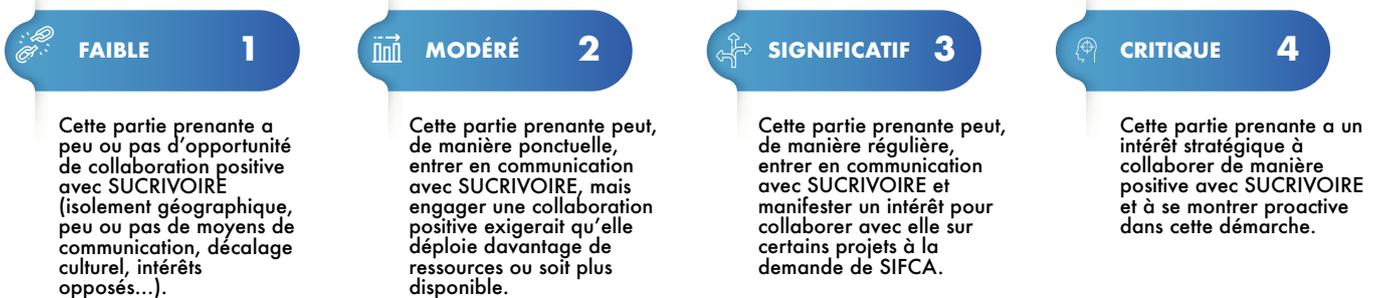
IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR LES ENTITÉS



IMPACT NÉGATIF DE SUCRIVOIRE SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE



LE POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE



LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS



GRI 102-43 3.3. Approche de l'implication des parties prenantes

Trois niveaux d'implication ont été définis, il s'agit de :

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA :



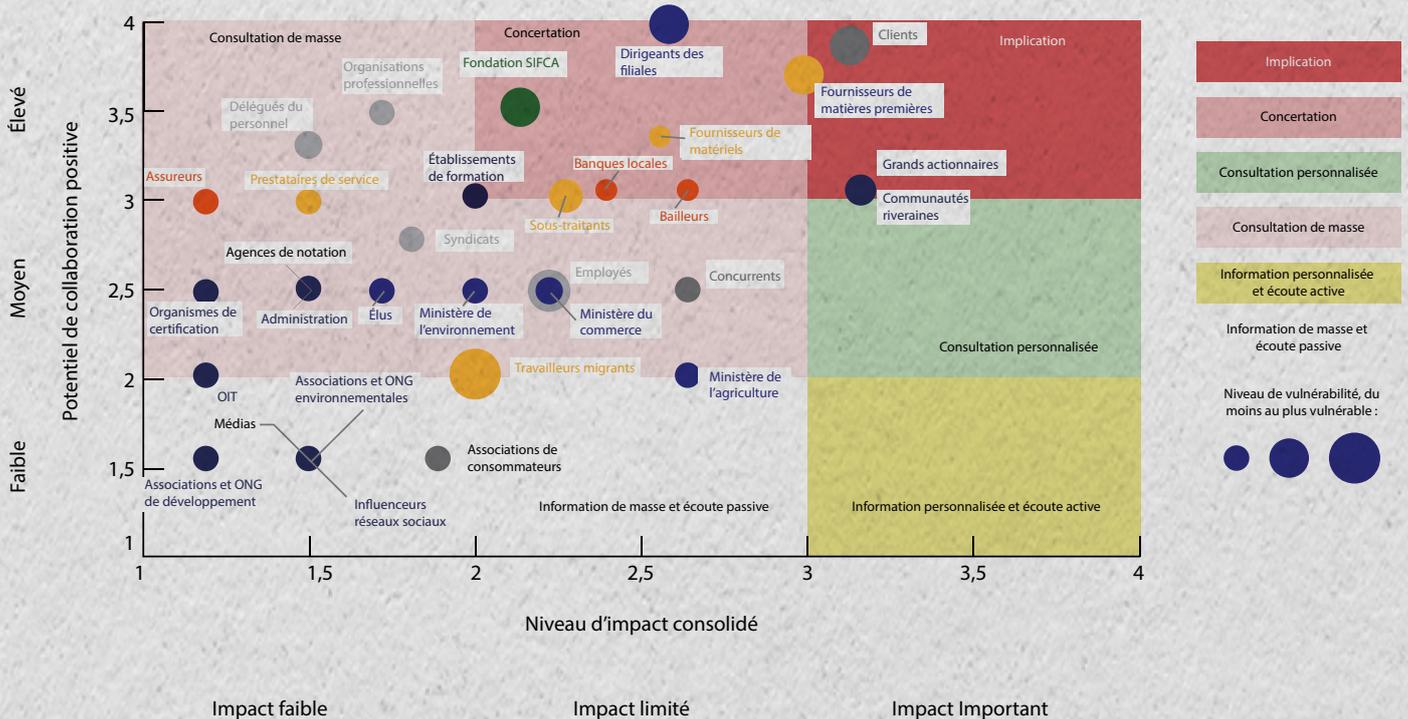
Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des discussions doivent être soumises à une concertation :



Dans une moindre mesure :



3.4. Analyse de matérialité des parties prenantes



3.4. Analyse de matérialité des parties prenantes

GRI 102-44 3.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

L'approche du pôle Sucre consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à deux niveaux :

Au niveau interne, il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, délégués du personnel... En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les représentants du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentants du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des préoccupations des employés.

Représentants des travailleurs :

- 50 délégués du personnel sur l'ensemble des 2 UAI et du siège appartenant à 4 organisations syndicales (SYNATRAP-S ; SYNTRASU ; SYNATSUCI ; SYNSUZ)
- 1 réunion annuelle des représentants des travailleurs avec le Directeur Général.
- 6 réunions annuelles sur les sites avec les Directeurs de l'UAI

Au niveau externe, des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets spécifiques, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des 13 communautés riveraines que comptent les deux sites de Zuénoula et Borotou-Koro sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunion.

À cet effet, quatre (4) réunions sur huit (8) prévues ont pu se tenir au cours de l'année 2022 sur les deux sites de SUCRIVOIRE.

Par ailleurs, SUCRIVOIRE a mis en place 24 comités de vigilances dont 18 à Zuénoula et 6 à Borotou-Koro, suivi de décisions sous-préfectorales dont l'objectif vise à :

- sensibiliser les membres du comité sur la déclaration à l'état civil des naissances,
- scolariser les enfants en âge, en partenariat avec la Sous-Préfecture de Zanzra dont 285 enfants scolarisés ont été identifiés n'ayant pas d'extrait de naissance.

Sur les 24 comités de vigilances, 11 comités ont été installés dans les coopératives de producteurs sur les deux sites de SUCRIVOIRE.

Liste des Communautés

BOROTOU-KORO	ZUÉNOULA
Bontou	Bouata
Dabala	Baazra
Kangana	Sehizra
Bananigoro	Douenoufla
Morifinso	Ballogui
Yanfisa	Gouetifla
Soko	

Une stratégie sociale

Sur le plan interne, la filière sucre considère le bien-être des collaborateurs indispensable. Pour ce faire, il actionne les leviers sociaux disponibles afin de garantir sa stabilité et assurer les performances nécessaires à sa croissance à travers le respect des normes internationales et réglementaires.

À ce propos, SUCRIVOIRE s'engage à ce que ses salariés soient couverts par les conventions collectives, encourage le recrutement des cadres et agents de maîtrise dans la communauté locale et l'intégration des femmes salariées dans le Comité de Direction.

Par ailleurs, SUCRIVOIRE met l'accent sur l'emploi des personnes en situation de handicap et favorise l'accès de logements à ses employés.

Sur le plan externe, une relation privilégiée avec les communautés locales se poursuit et se construit avec un meilleur ancrage, en vue d'apporter une contribution au développement social et économique des populations locales.

L'appui au développement des 1 907 plantations villageoises composées de 12 coopératives et l'encadrement des planteurs villageois est donc au

cœur de la stratégie. Les achats de canne à sucre aux planteurs regroupés en coopératives contribuant ainsi au développement économique local.

Une stratégie environnementale

SUCRIVOIRE a conscience de l'importance de son rôle dans la protection de l'environnement.

De façon générale, il a intégré dans sa gestion quotidienne la préservation de l'environnement, à travers la gestion et le traitement des déchets, le traitement des effluents, la préservation et la restauration de la biodiversité, et enfin l'intégration des impératifs de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre du projet de certification intégrée ISO, SUCRIVOIRE a formalisé une Politique Environnementale au regard de la spécificité de ses activités.

L'objectif étant de prendre en compte les problématiques, de Zéro Déforestation, de gestion des déchets, et de gestion des pesticides.

SUCRIVOIRE s'est également engagée sur l'ensemble de ses deux (2) périmètres à faire respecter les politiques auprès des employés, clients, fournisseurs et prestataires.



4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

GRI- 102-15 4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

4.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme

La gestion des risques dans une activité de production de canne à sucre est essentielle pour assurer la sécurité des travailleurs et minimaliser les impacts négatifs sur l'environnement. Par conséquent, différents facteurs de risques doivent être pris en compte, tels que la conduite de véhicules industriels, les travaux en hauteur, la manipulation des produits chimiques, la consommation d'énergie, la gestion des déchets et bien d'autres. Afin de gérer efficacement ces risques, il est crucial de mettre en place des mesures de prévention appropriées.

Pour faire face à ces risques, SUCRIVOIRE inclut la formation des conducteurs de véhicules industriels, l'utilisation d'équipements de sécurité lors des travaux en hauteur, l'application de bonnes pratiques de manipulation des produits chimiques, l'adoption de pratiques agricoles durables pour réduire l'impact environnemental, ainsi que l'implémentation de systèmes de gestion des déchets conformes aux normes réglementaires.

De plus, une surveillance régulière des pratiques de sécurité, une évaluation continue des risques et une sensibilisation des travailleurs contribuent à maintenir un environnement de travail sûr et à minimiser les accidents et les incidents.

En mettant en œuvre ces mesures de gestion des risques de manière cohérente et en les intégrant à toutes les étapes de la production de canne à sucre, il est possible de garantir la sécurité des travailleurs, de prévenir les accidents et de minimiser les effets néfastes sur l'environnement.

La collaboration avec les parties prenantes, y compris les travailleurs, les communautés locales et les autorités réglementaires, est également essentielle pour assurer une gestion efficace des risques tout au long du processus de production de la canne à sucre.

En tant qu'acteur de l'agro-industrie, SUCRIVOIRE développe des plantations industrielles de canne à sucre, transforme les matières premières en produits finis et les commercialise sur le marché local.

L'enjeu est de répondre à une demande croissante des consommateurs en quantité et en qualité de plus en plus exigeants. Ces activités de production, de transformation et commercialisation soulèvent la question de la durabilité environnementale, sociale, et économique, ainsi que d'éventuels risques et impacts liés à une mauvaise gestion de ces aspects. il y a entre autres :

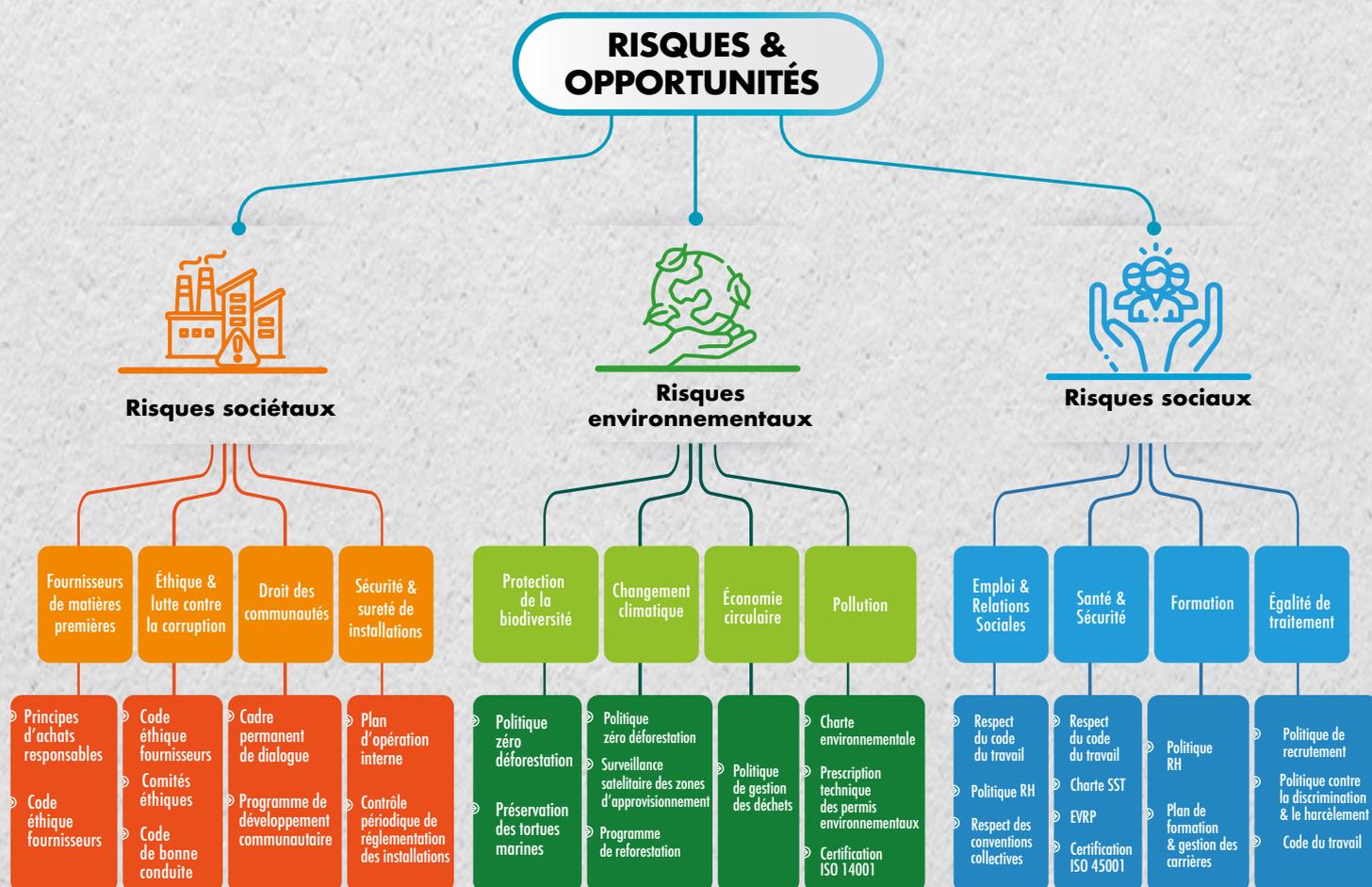
Le risque opérationnel (défauts techniques, accidents, erreurs humaines, perte d'employés clés)

Risque du marché : changements dans la concurrence, dans le nombre de produits vendus par client, perte de parts de marché, changements dans les facteurs macroéconomiques.



4.2. Analyse de matérialité des risques

Ci-dessous la cartographie des risques et opportunités résumés de façon schématique :



S'engager pour l'humain et l'environnement



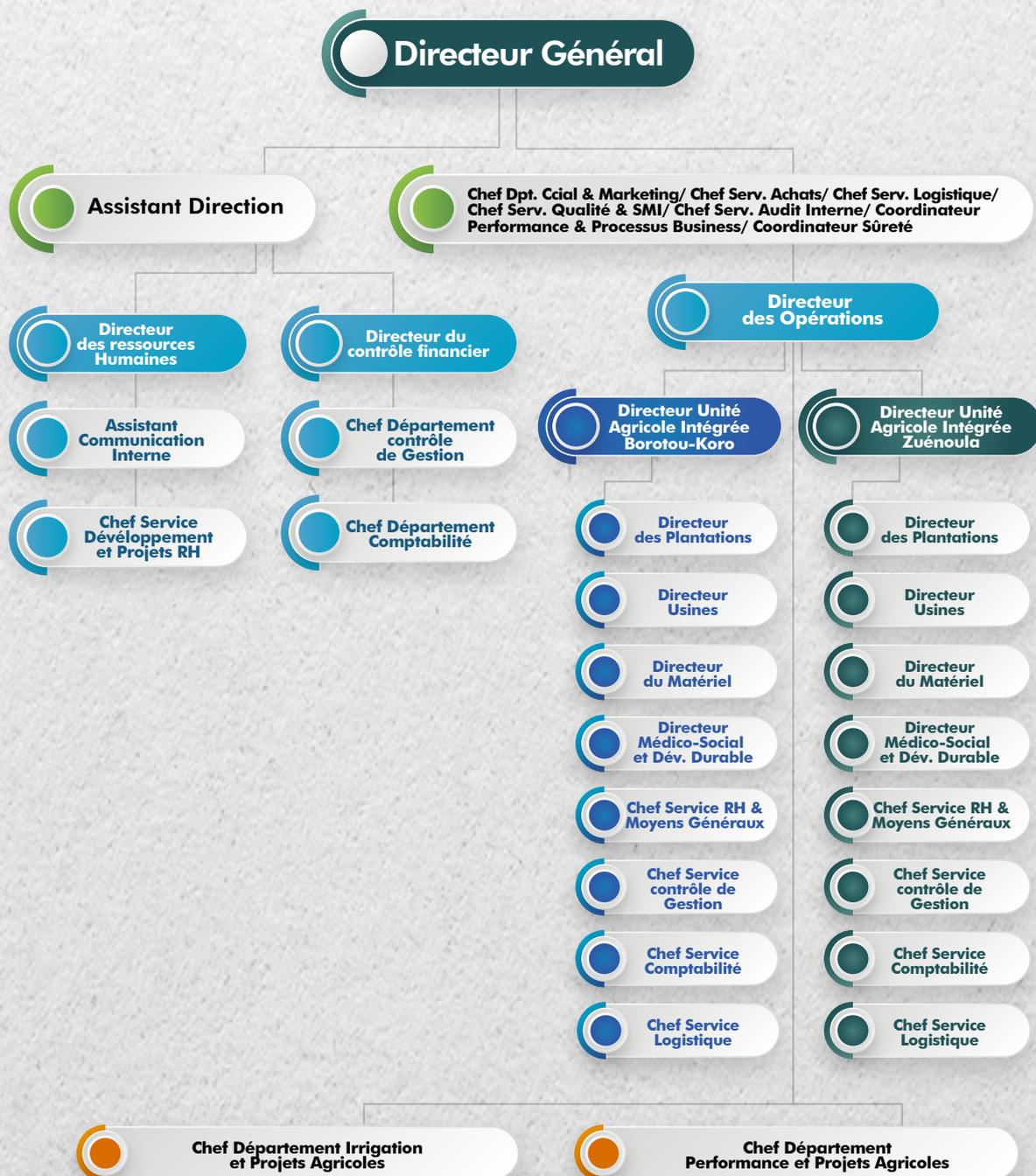
5. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE

5.1. Gouvernance et éthique

5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE

GRI 102-18 a. Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la filière sucre se présente comme suit :





b. Stratégie RSE

Le Groupe SIFCA a défini une politique et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique de durabilité composée d'axes stratégiques regroupant 10 enjeux, participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et ses filiales.

Le premier axe met l'accent sur la GOUVERNANCE et l'ÉTHIQUE. Le Groupe SIFCA promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité.

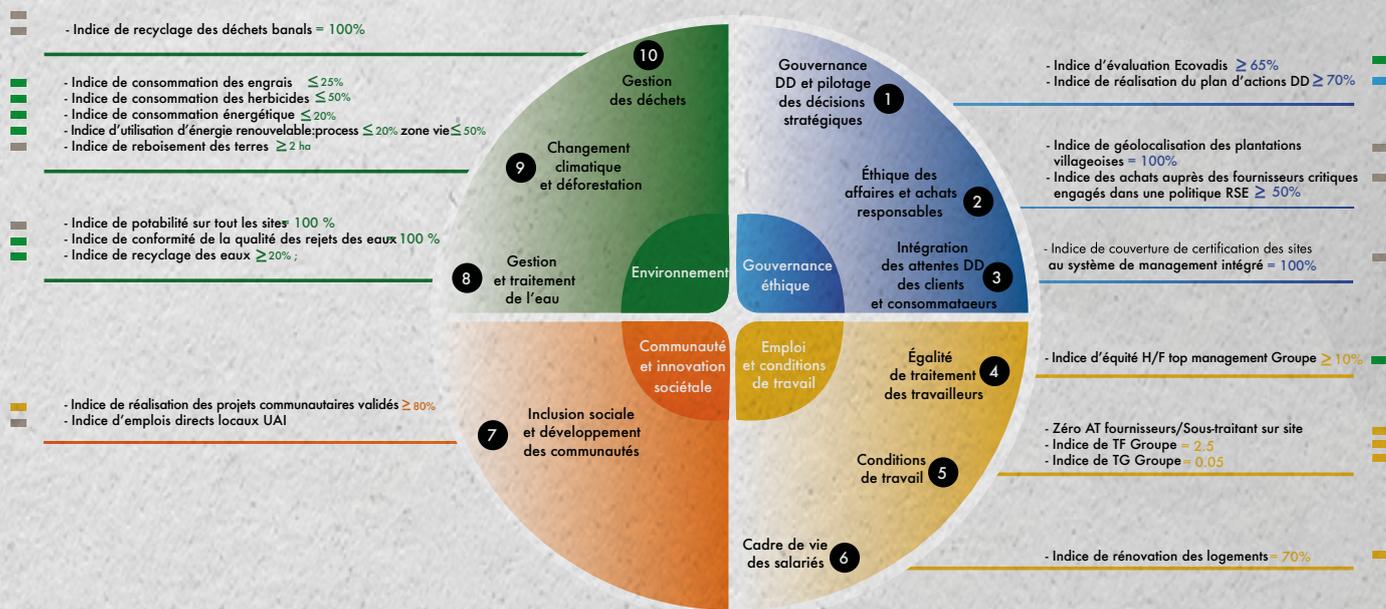
Depuis 2022, le Groupe déploie une politique d'achat appelée KAIZEN qui intègre des dispositions d'achats responsables avec pour objectif de reformuler le manuel de gestion E&S défini, qui sera déployé au cours de l'année 2023.

À travers notre deuxième axe EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL, nous mettons l'humain au cœur de notre entreprise. En effet, SIFCA garantit un environnement de travail sûr et sain

pour tous ses salariés, y compris les sous-traitants. La priorité est accordée à l'égalité de traitement des travailleurs, à la santé et sécurité au travail, au cadre de vie des salariés, au développement de compétence des salariés et à la qualité de vie des salariés.

Par ailleurs, pour l'année 2022, l'accent a été mis sur la traçabilité de nos matières premières à travers la surveillance satellitaire de plus de 14 500 millions Ha autour de nos zones d'approvisionnement, et du lancement du programme de géolocalisation des plantations de nos fournisseurs de matières premières. Nous avons achevé l'exercice 2022 avec un taux de réalisation de plus de 60% du projet.

Avec le troisième axe, COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE, le Groupe SIFCA s'engage à construire avec ses parties prenantes des projets durables, à favoriser l'entrepreneuriat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé dans toute sa chaîne d'approvisionnement.



Feuille de route DD 21/25 SIFCA

Légende : 2021 2022 2023 2025



c. Suivi de notre performance RSE

Le processus de rapport des indicateurs E&S est géré et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (Dircomm/DD) du Groupe SIFCA avec l'appui des différents départements Développement Durable des filiales .

Les indicateurs publiés et le rapport extrafinancier sont audités par un vérificateur indépendant (voir page du rapport du vérificateur indépendant).

Le processus de rapport est documenté dans un référentiel de rapport E&S qui fournit au Groupe et à toutes les équipes impliquées dans le rapport RSE à tous les niveaux de l'organisation des instructions, des définitions et des consignes claires. Ce guide, qui sera révisé en 2023, décrit en détail les principes du rapport RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils/méthodes de calcul et les contrôles effectués par les contributeurs.

Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes d'audit interne et par un vérificateur Indépendant.

d. Engagement et performance RSE de SUCRIVOIRE

Le Groupe SIFCA a mis également en place un outil de rapport E&S en ligne (Smartsheet) afin de faciliter la collecte des données E&S, l'accès à tous les niveaux aux résultats et aux indicateurs clés de performance E&S.

Cet outil permet la création et le suivi régulier de tableau de bord sur des sujets E&S tels que la performance environnementale des usines, l'utilisation des matières premières, les achats responsables, les accidents de travail, la diversité et le développement.

Les différentes entités peuvent ainsi piloter leurs performances et concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels relatifs à leurs activités.

L'analyse des indicateurs au fil du temps est crucial pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever et mettre en œuvre des plans d'actions à la fois ambitieux et pragmatiques.

e. Pilotage RSE dans la filière sucre

La Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA est chargée de déterminer et de piloter en accord avec le Comité Exécutif (COMEX) du Groupe SIFCA les actions de la RSE.

Au niveau de SUCRIVOIRE, les Directions Médico-Sociales et du Développement Durable

sont rattachées à la Direction de l'Unité Agricole Intégrée de la filiale et sont chargées de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA. Elles font l'interface avec la Direction Générale par le Service Qualité et Système de Management Intégrée en collaboration avec le service Management Environnemental et Social.

Par ailleurs, ces directions sont en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.

Elles ont pour mission d'œuvrer à la satisfaction des attentes des parties prenantes de la filière sucre.



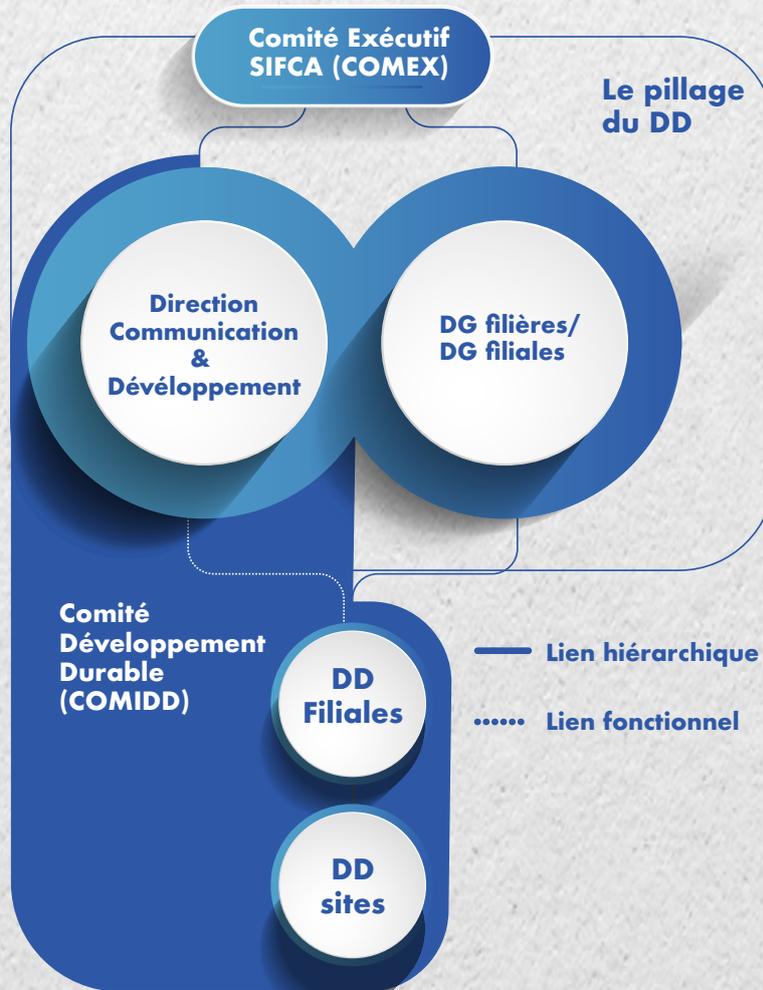
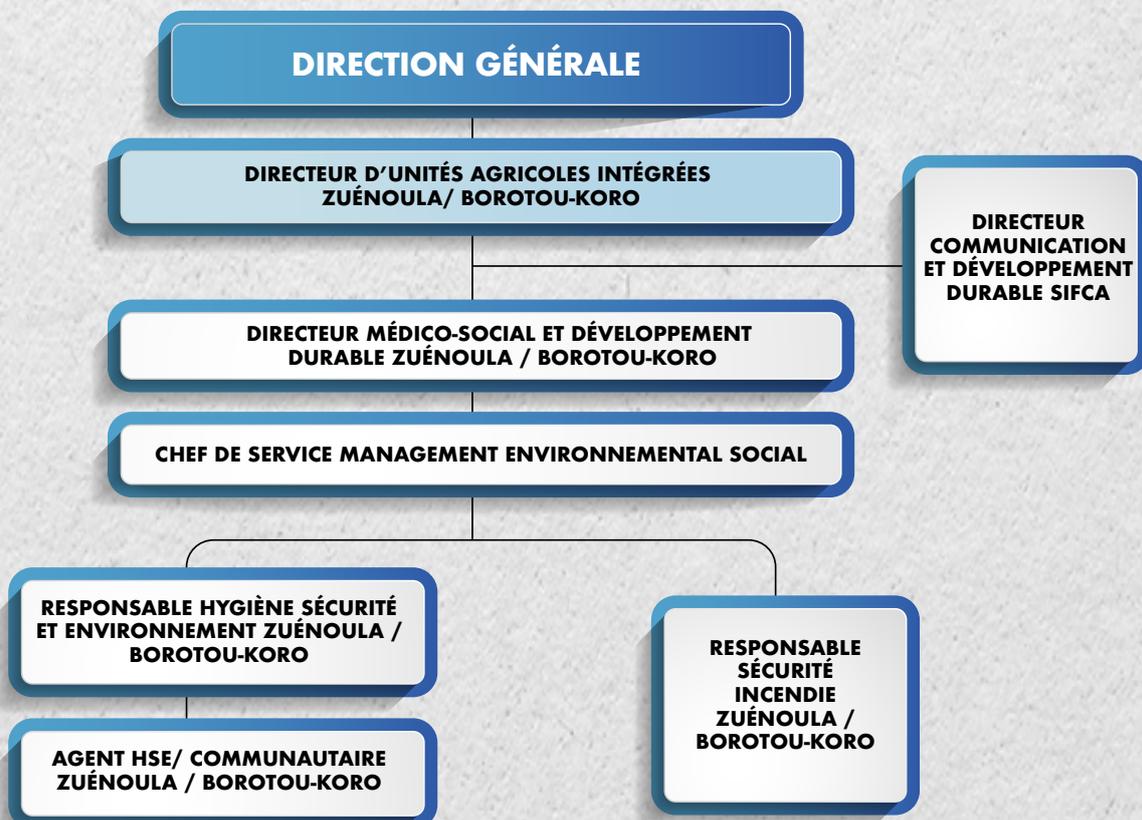


SCHÉMA DU COMITÉ DE PILOTAGE DU DÉVELOPPENT DURABLE GROUPE



ORGANIGRAMME DD SUCRIVOIRE

5.1.2. Éthique des affaires et achat responsable

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique des affaires et achats responsables comptent parmi les priorités du Groupe SIFCA.

Notre politique d'achats dont la finalité est de répondre, de la façon la plus efficace possible, aux besoins des clients internes et externes se décline en six axes stratégiques :

- Axe 1 : Performance Achats
- Axe 2 : Déontologie
- Axe 3 : Achats Responsables
- Axe 4 : Risques Juridiques
- Axe 5 : Contrôle Interne
- Axe 6 : Ressources Humaines

Ces axes comprennent 19 objectifs déclinés en 56 actions au total dont certaines sont finalisées et d'autres en cours de déploiement. En fin d'exercice 2022, nous étions à 43 actions réalisées contre 13 en cours de réalisation ; soit un taux de réalisation de plus de 75%.

Nous avons également, dans le cadre du projet, rédigé une charte d'achats éthiques, un guide d'achats responsables et un code de conduite fournisseur sur lesquelles ont été formés tous les acheteurs du Groupe.

Par la suite, une campagne de communication interne et externe a été menée pour l'ensemble des salariés et des fournisseurs stratégiques.

GRI 102-16 a. Valeurs, principes, règles de conduite

La filière sucre veille à ce que ses salariés et ses sous-traitants adoptent et respectent les valeurs que sont : Responsabilité, Éthique, Qualité, et les règles de bonne conduite définies par le Groupe SIFCA en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et respect de droits de l'homme.

Le code éthique, élaboré en 2020 avec pour objectifs de :

- Préserver la réputation d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité du Groupe SIFCA.
- Établir des règles et principes à suivre pour tous les employés.
- Prohiber toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence envers qui que ce soit.

Dans le cadre des principes fondamentaux à respecter impérativement par le Groupe et ses salariés, SIFCA a élaboré une charte d'achats éthiques. Ce guide d'achats responsables, qui est un code de conduite des fournisseurs (KAIZEN), définit les principes et les valeurs auxquels le Groupe SIFCA et toutes ses filiales doivent adhérer, en ce qui concerne les achats.

La charte d'achats éthiques définit les sept (7) engagements professionnels que les acteurs impliqués dans la relation avec les fournisseurs doivent respecter :



- Traiter les fournisseurs équitablement;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat;
- Prévenir les conflits d'intérêt potentiels et la corruption;
- Respecter la politique cadeau et invitation
- Assurer la satisfaction du client interne;
- Impliquer le client interne tout au long du processus d'achat.

Ces 7 engagements guident chaque collaborateur impliqué dans la relation avec les fournisseurs dans la pratique quotidienne de son activité.

L'éthique est au cœur de nos pratiques professionnelles car elle constitue un facteur de performance, de pérennité et de confiance.

b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

SUCRIVOIRE est soumis au code de conduite du Groupe SIFCA. Ainsi la mise en place d'un comité éthique sur l'ensemble des filiales prévu par ce code de conduite a été effectuée depuis 2020 sous la supervision de la Direction Générale Groupe et piloté par la Direction du Développement Durable.

À ce jour, la filière sucre dispose d'un comité éthique. Ce comité évalue le traitement des incidents éthiques, s'assure de l'application du code de bonne conduite au sein de la filiale ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Il est composé du :

- Directeur Général ou son représentant qui en assure la présidence,
- Représentant de l'Audit Interne du Groupe
- Représentant des Ressources Humaines
- Représentant du Développement Durable
- Représentant du personnel, sélectionné en fonction de sa personnalité (reconnu comme porteur des valeurs du Groupe)
- Autre membre sélectionné en fonction de sa personnalité

Le comité Éthique de SUCRIVOIRE est fonctionnel depuis novembre 2021 après la formation du CODIR sur l'Éthique organisé par le Groupe SIFCA.

Au cours de l'année 2022, nous avons assisté à un flottement dans le fonctionnement du Comité Éthique lié aux changements à la tête de SUCRIVOIRE.

Cependant, en décembre 2022, une note de service portant sur les déclarations de conflits d'intérêt a été publiée, suivie d'une sensibilisation sur les déclarations de conflits d'intérêts à SUCRIVOIRE.

Enfin, une collecte de formulaires de déclarations de conflits d'intérêts a été organisée et a pris fin en février 2023.

c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption

Le programme de lutte anticorruption du Groupe repose sur notre code de bonne conduite ainsi que notre dispositif d'alerte et de détection des problèmes éthiques, qui se fait à deux niveaux.

- Obtenir des informations et détecter tout ce qui peut constituer une alerte :

Il est important de faciliter tous les canaux de remontée d'informations. Certains canaux dépendent de la volonté de personnes internes ou externes d'informer sur des infractions, fraudes, ou comportements inappropriés. Cela suppose qu'elles connaissent clairement nos engagements et aussi nos données de contacts et qu'elles aient la garantie de confidentialité pour ne pas exposer la source de l'information.

- Traiter les alertes reçues :

Les informations détectées doivent être vérifiées, analysées et traitées, de sorte que les personnes responsables soient sanctionnées et surtout que les conditions qui ont conduit à cette fraude ne se reproduisent plus.



5 JOURS

3 MOIS MAXIMUM

d. Risque d'évasion fiscale

Les entités du Groupe SIFCA apportent une attention particulière au régime de fiscalité en vigueur dans leurs différents pays. À ce niveau, le pôle sucre s'emploie à respecter rigoureusement la législation fiscale. Aussi, nous sommes très attentifs et respectueux des politiques de fixation du prix du marché, afin d'éviter la concurrence déloyale.

5.2. Emploi et conditions de travail

La Politique des Ressources Humaines du Groupe SIFCA s'articule autour de l'Axe Stratégique de Durabilité « mettre l'Humain au centre de notre politique d'expansion ».

En accord avec cet axe stratégique et la politique de durabilité du Groupe, il en ressort les trois enjeux prioritaires suivants :

- Égalité de traitement des travailleurs,
- Condition de travail,
- Cadre de vie des salariés.

Conscient que l'engagement de ses collaborateurs est une condition essentielle de la performance durable de ses activités, la filière sucre veille à assurer un encadrement solide et une meilleure protection sociale à ses travailleurs conformément à ces enjeux.

De ce fait, nous adhérons entièrement aux engagements du Groupe SIFCA en matière de stratégie RH, et nous respectons les principes établis par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment celles portant sur le travail forcé, l'âge

minimum au travail, l'abolition du travail des enfants, la discrimination en matière d'emploi et de profession, l'égalité de rémunération, le respect de la liberté syndicale et sur le droit d'organisation et de négociation.

Ces engagements sont formalisés dans notre politique RH et le code de bonne conduite du Groupe SIFCA, notamment à l'article 3.7 qui dispose que tous les salariés doivent s'abstenir de toute forme de harcèlement et de discrimination sur le lieu de travail. Ce code de conduite est communiqué à tous les salariés et signé par ces derniers.

De plus, les articles 4 et 5 du code du travail, qui prônent respectivement la lutte contre la discrimination et le harcèlement sont également déployés et affichés sur l'ensemble de nos sites, depuis juillet 2018.

GRI 401; GRI 405 5.2.1. Égalité de traitement des travailleurs

Au regard du tableau des effectifs ci-dessous, nous observons une réduction des effectifs permanents et temporaires au niveau de SUCRIVOIRE par rapport à l'année 2021.

Cette baisse s'explique par une décision stratégique de la Direction Générale qui vise l'acquisition de coupeuses mécaniques de la canne à sucre qui vient en remplacement des ressources humaines.

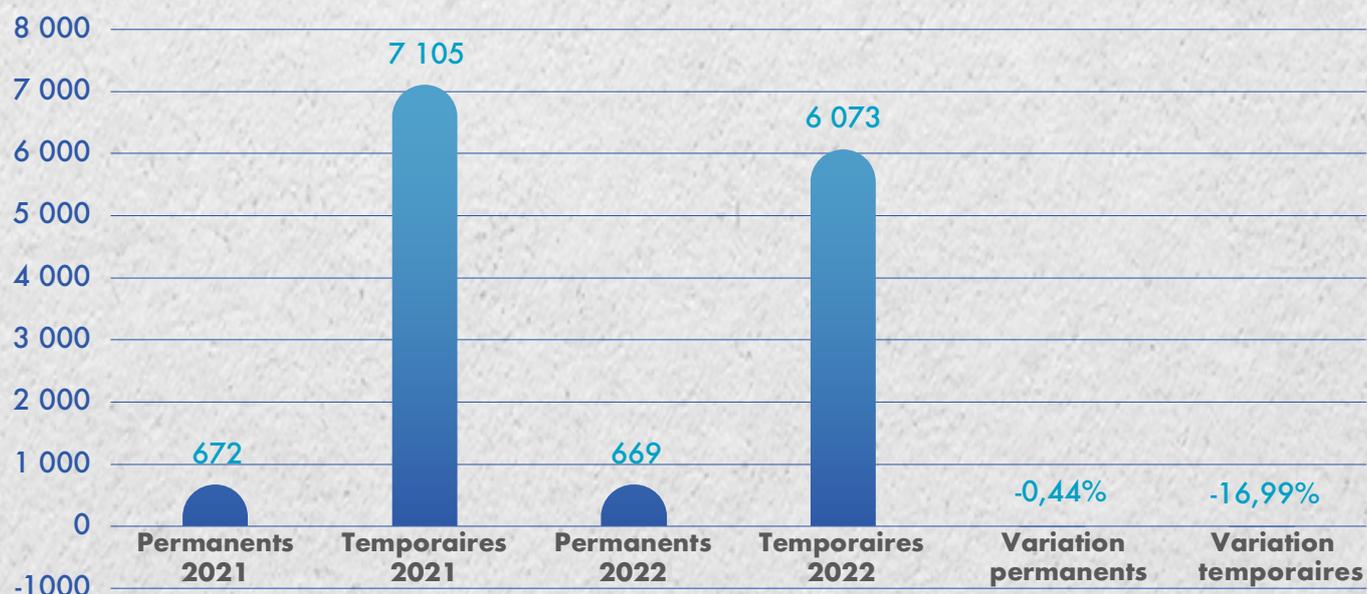
Par ailleurs, le contexte actuel que traverse SUCRIVOIRE oblige la Direction à procéder à une réduction considérable des coûts ajoutés à quelques démissions enregistrées durant l'année 2022.



GRI 401-1 Répartition de l'effectif

Désignation Filiales	Permanents 2021	Temporaires 2021	Permanents 2022	Temporaires 2022	Variation Permanent	Variation Temporaire
SUCRIVOIRE	672	7 105	669	6 073	-0,44%	-16,99%

Graphique des effectifs



Les travailleurs temporaires au niveau de SUCRIVOIRE sont des contractuels occasionnels, sous-traitants mis à la disposition de SUCRIVOIRE.

Dans le cadre de notre rapport, sont définis comme travailleurs permanents et temporaires,

les travailleurs ayant un contrat de type CDI et CDD avec l'entreprise alors que les temporaires ont un contrat de type prestation de service et ne sont pas rémunérés directement par l'entreprise. Cette définition est valable et appliquée à toutes les entités du Groupe SIFCA.

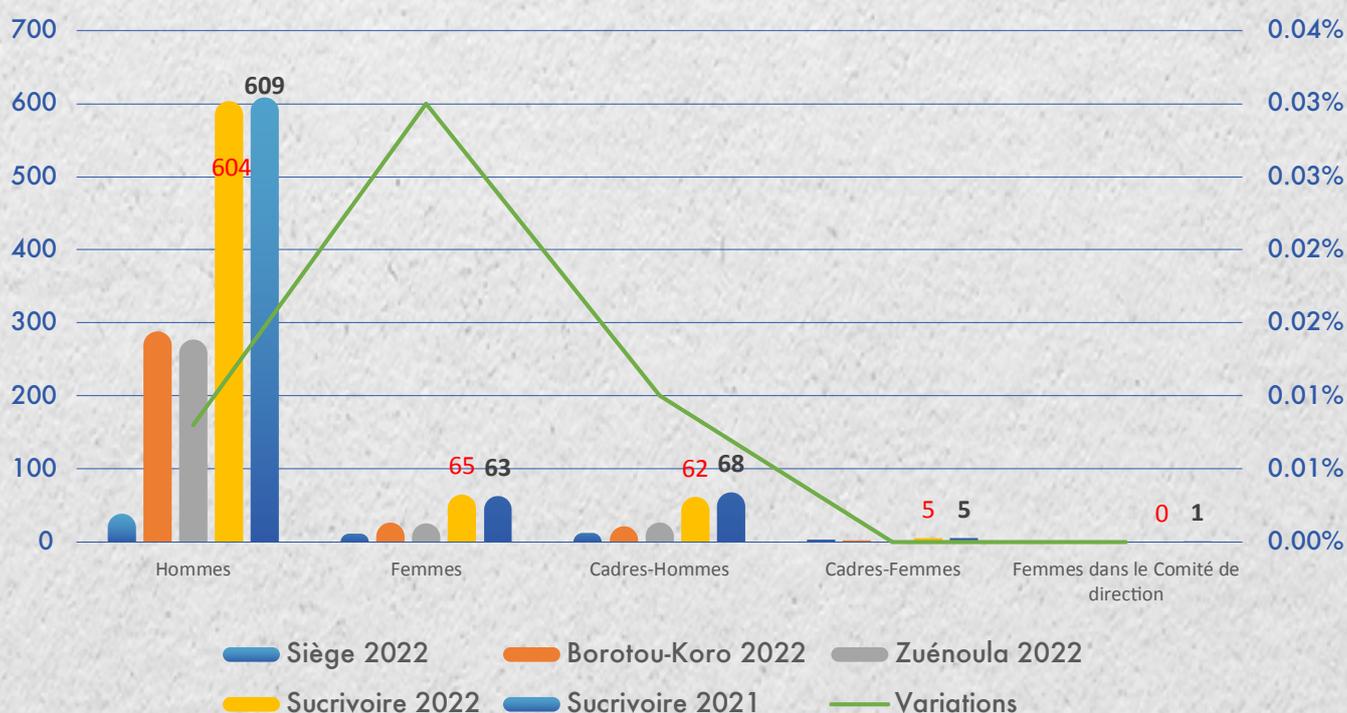


STEP: Station de traitement des Eaux de Process

GRI 405-1 Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignations	Siège 2022	Borotou-koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021	Variations
Hommes	39	288	277	604	609	-0,82%
Femmes	12	27	26	65	63	3.17%
Total	51	315	303	669	672	-0,44%
Cadres-Hommes	13	22	27	62	68	-8,82%
Cadres-Femmes	3	2	0	5	5	00%
Femmes dans le comité de direction	1	2	2	5	1	00%
Total cadres	16	24	27	67	74	-9,45%

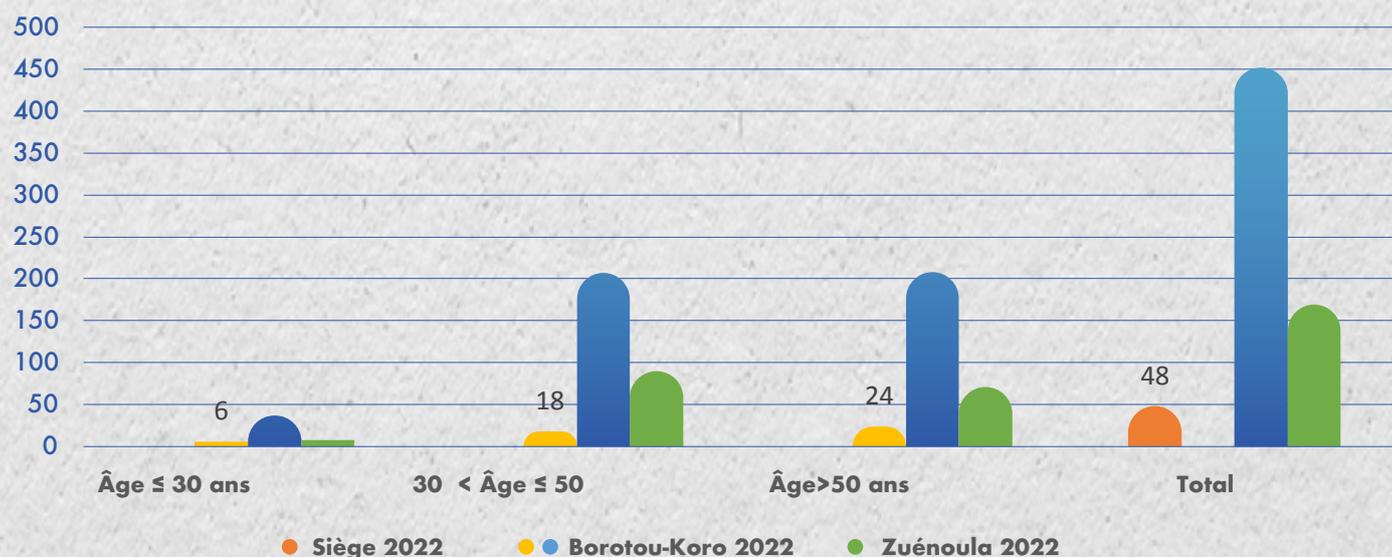
Graphique par catégorie et sexe



GRI 405-1 Répartition de l'effectif par âge

Désignations	Âge ≤ 30 ans	30 < Âge ≤ 50	Âge > 50 ans	Total
Siège 2022	6	18	24	48
Borotou-Koro 2022	37	207	208	452
Zuénoula 2022	8	90	71	169
Total	51	315	303	669

Graphique des tranches d'âges



GRI 401-1 Répartition des départs

Le contexte particulier de la crise sanitaire avait provoqué une augmentation des départs partout dans le monde. La reprise économique crée de nouvelles opportunités professionnelles d'où la diminution des départs.

Désignations	Siège 2022	Borotou-Koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021	Variations (%)
Nombre de licenciements (CDI, CDD)	0	1	0	1	1	0%
Nombre de démissions (CDI, CDD)	5	3	5	13	14	7%
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démission, départ en retraite et autres, décès inclus)	8	19	15	42	50	-16%
Départs négociés/volontaires	0	1	0	1	2	-50%
Abandon de postes	0	0	0	0	0	00%
Fin de contrat CDD	1	1	1	3	2	50%
Décès	0	3	1	4	5	-20%
TOTAL SORTIE	14	28	22	64	74	-13%

GRI 102-35 | GRI 102-36 Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération

Le Groupe SIFCA est le 1^{er} employeur en Côte d'Ivoire après l'État et l'une des plus importantes entreprises du contribuable. Il est donc de la responsabilité du Groupe d'offrir des conditions de travail sûres et attractives qui permettent aux employés de produire des résultats exceptionnels, mais aussi de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Ainsi, SUCRIVOIRE s'inscrit dans les meilleures pratiques du Groupe et offre à tous ses travailleurs une rémunération compétitive sur le marché, qui reflète les niveaux de responsabilité de chacun.

Nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Nous participons régulièrement à des études liées à l'évolution des rémunérations et des avantages au niveau national afin d'offrir à l'ensemble du personnel une rémunération attractive et motivante.

En outre, nous cherchons à rendre les salaires attractifs en proposant plus que le salaire minimum, tout en garantissant les droits et la sécurité de nos travailleurs.

De plus, des rémunérations variables liées à la performance individuelle et collective des travailleurs sont octroyées chaque année, en fonction de l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs.

Chaque collaborateur ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement prise en charge par l'employeur, des avantages liés à la retraite (retraite complémentaire) et d'une assurance décès. Les salariés vivant sur nos sites de production bénéficient d'un logement et d'un accès gratuit à l'eau potable et à l'électricité.

Nous envisageons de rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation dans le métier l'agro-industrie afin que ce secteur attire les jeunes de tout le pays et de la sous-région.

GRI 405-2 Répartition des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignations	Siège	Borotou-Koro	Zuénoula	SUCRIVOIRE 2022	SUCRIVOIRE 2021
Rémunération Hommes	2 826 392 528	1 259 909 233	1 085 712 467	5 172 014 228	924 517 327
Rémunération Femmes	189 039 998	103 186 425	113 655 200	405 881 623	4 241 127 718
Rémunération Totale – OUVRIERS	NA	504 304 163	429 337 378	933 641 541	936 950 486
Rémunération Totale – EMPLOYÉS	78 610 344	218 294 599	244 763 050	541 667 993	543 460 151
Rémunération Totale - AGENTS DE MAÎTRISE	285 777 278	640 493 425	525 267 239	1 451 537 942	1 423 536 003
Rémunération Totale – CADRES	2 650 755 525			2 650 755 525	2 568 805 602
Rémunérations Totales					10 638 397 287

GRI 401-1 Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles selon le code du travail en Côte d'Ivoire.

Les tableaux ci-après présentent les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Heures et jours travaillé(es)

Filiales	SIÈGE 2022	BOROTOU-KORO 2022	ZUÉNOULA 2022	SUCRIVOIRE 2022	SUCRIVOIRE 2021	Variation (%)
Heures travaillées	143 088	7 804 368	5 166 255,42	13 113 711,4	14 664 192	-10%
Jours travaillés	29 042	902 242	642 196	1 573 480	1 819 722	13%
Jours d'absence non payés	0	14	26	40		

• Organisation technique du travail

À SUCRIVOIRE, la durée du travail s'étend du temps de travail effectif à l'exclusion du temps passé à toute autre occupation telle que l'habillage ou le casse-croûte.

La durée du travail est déterminée en fonction du régime du travailleur, conformément à l'article 21.2 du code du travail complété par le décret N°96-203 du 7 mars 1996 relatif à la durée du travail et par l'article 12 de l'accord d'établissement.

Ainsi, les travailleurs du régime agricole (Direction des plantations, Direction du matériel) sont astreints à un service normal de 48 heures travaillées auxquelles s'ajoutent 4 heures d'équivalence, soit un total de 52 heures maximum par semaine dans la limite de 2 400 heures par an.

Les travailleurs du régime industriel (Direction usine, Direction de l'unité agricole intégrée, Direction médico-sociale et développement durable) sont astreints à un service normal de 40 heures complétées par 4 heures d'équivalence, soit un total de 44 heures maximum par semaine.

Les horaires de travail sont les suivants

	SIÈGE de 7 h 30 min à 12 h 00 min de 13 h 00 min à 16 h 30 min
	UAI DE ZUÉNOULA : de 7 h 00 min à 12 h 00 min de 14 h 00 min à 17 h 30 min
	UAI DE BOROTOU-KORO de 7 h 00 min à 12 h 00 min de 14 h 00 min à 17 h 30 min

Sous réserve de modification par une note de service en début de chaque campagne, les horaires des quarts sont fixés comme suit :

En usine	En plantation
De 7 h 00 min à 15 h 00 min	De 18 h 00 min à 6 h 00 min
De 15 h 00 min à 23 h 00 min	De 6 h 00 min à 18 h 00 min
De 23 h 00 min à 7 h 00 min	

Il s'ensuit que le personnel doit être à son poste, en tenue de travail, à l'heure fixée pour le début de chaque séance de travail. De même, nul ne peut quitter son poste de travail avant l'heure marquant la fin de cette séance de travail.

Lorsque la durée habituelle des séances de travail est prolongée, soit par l'emploi des dérogations temporaires, soit pour récupération des arrêts de travail collectifs, une note de service est affichée auprès de celle de l'horaire normal pour faire connaître au personnel la cause de la prolongation du travail et la nouvelle répartition en résultant.

Conformément aux dispositions des articles 21.2 et 21.3 du code de travail et du décret 2015-532 du 20 juillet 2015 relatif à la durée de travail, le bénéfice de certaines dérogations à la durée normale du travail est acquis de plein droit à l'employeur, notamment en cas de travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents, suivis d'une perte inévitable des récoltes ou des denrées essentiellement périssables et en cas de surcroît extraordinaire de travail.

Dans tous les cas, une note de modification d'horaire sera adressée à l'Inspecteur de travail et des Lois Sociales.

En cas de travail à la tâche ou au contrat, lorsque celui-ci aura été achevé, les travailleurs seront autorisés à quitter les lieux de travail après vérification de leurs tâches par le responsable du chantier.

- **Pointage et contrôle de présence au poste de travail.**

Les ouvriers, employeurs et agents de maîtrise doivent obligatoirement pointer à l'entrée et à la sortie de chaque séance de travail, en vue de déterminer le nombre d'heures de travail à rémunérer.

Le pointage s'effectue selon les dispositions définies par la Direction du site et tenant compte

de la nature de l'occupation et le lieu de travail (Plantation, usine, administration, entreprise, entrepôt, etc.)

Tout travailleur n'ayant pas répondu personnellement à l'appel ou au contre-appel, ou n'ayant pas pointé à l'horloge pointeuse est considéré comme absent.

Tout retard injustifié pourrait donner lieu à un avertissement. Plusieurs avertissements restés sans effet sont considérés comme fautes lourdes et peuvent entraîner le licenciement sans préavis. Les travailleurs doivent être à leur poste de travail. Les travailleurs à la tâche ou au contrat sont tenus de respecter les horaires.

- **Heures supplémentaires**

La durée du travail sera déterminée en fonction du régime du travail défini à l'article 6 de l'accord d'établissement et conformément à l'article 21.2 du code du travail complété par le décret N°96-203 du 7 mars 1996 relatif à la durée du travail. Ainsi, les travailleurs agricoles (Direction des plantations, Direction du matériel) sont astreints à un service normal de 48 heures affectivement travaillées auxquelles s'ajoutent 4 heures d'équivalence, soit un total de 52 heures maximum par semaine dans la limite de 2 400 heures par an.

Les travailleurs du régime industriel (Direction Usine, Direction de l'unité agricole intégrée, Direction médico-social et du développement Durable) sont astreints à un service normal de 40 heures complétées par 4 heures d'équivalence, soit un total de 44 heures maximum par semaine.

Travailleurs contractuels

- Tous les travailleurs contractuels ont :
 - un contrat de travail
 - un bulletin de paie
 - un numéro de sécurité sociale (CNPS)
 - une assurance maladie couvrant 70% des soins médicaux



GRI 403-7 Répartition des jours d'absence par motif

Filiales Désignations	Siège 2022	Borotou-koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021	Variations (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (hors paludisme)	N/A	N/A	214	214	235	8%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	0	260	188	448	165	171%
Jours d'absence non payés	0	14	26	40	138	-71%

GRI 403 5.2.2. Conditions de travail

a. Santé & Sécurité au Travail

Notre politique Santé et Sécurité au Travail (SST) a été mise en œuvre sur la base de la norme ISO 45001. Elle couvre tous nos travailleurs y compris les occasionnels. Elle permet de garantir des conditions de travail sûres et saines par l'amélioration de la sécurité en milieu de travail. Cette charte révisée en 2021 souligne notre engagement à :

- améliorer continuellement nos performances en matière de gestion d'hygiène et de sécurité au travail
- assurer à l'ensemble de nos salariés des équipements et outils de travail sécurisés
- identifier, réduire et maîtriser les risques pour la santé et la sécurité des salariés
- assurer à nos fournisseurs et sous-traitants des conditions de travail satisfaisantes.

Une attention particulière est donnée à la santé et à la sécurité au travail aussi bien en termes de prévention que de traitement, conformément aux lois et normes nationales et internationales.

Ainsi, de manière opérationnelle, les responsables HSE de chaque site de SUCRIVOIRE mettent en

œuvre des programmes pour identifier et évaluer les risques particuliers en matière de sécurité. Ils sensibilisent régulièrement les salariés sur des thématiques de santé et de sécurité au travail bien définies en amont et s'assurent que chaque travailleur ait l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat pour la tâche à laquelle il est commis, (EPI)...

Pour 2022, plusieurs actions ont été réalisées afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés de SUCRIVOIRE. Elles sont énumérées ci-dessous dans le tableau de bilan :

- Déployer du SMSST ISO 45001
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention issu des EVRP sur les sites de SUCRIVOIRE
- Réaliser les études de dangers des sites, suivi de l'actualisation des POI en 2023
- Faire les mesures des nuisances dans les espaces de travail
- Mettre en conformité les équipements à pression vapeur et les installations électriques
- Mettre en place la veille réglementaire en matière de SST
- Veiller à la qualité des EPI distribués aux travailleurs par la participation des RHSE aux travaux de la commission EPI



Formalité de consultation au centre de santé de l'UAI BOROTOU-KORO

• Infrastructures de santé

Désignations	SUCRIVOIRE 2022
Dispensaire	3
Infirmierie	3
Maternité	2
Pharmacie	2
Laboratoire	2
Salle d'hospitalisation / Mise en observation	8
Lit d'hospitalisation / Mise en observation	29
Table d'accouchement	4
Ambulance	4

• Personnel de santé

Désignations	SUCRIVOIRE 2022
Médecin	2
Infirmier	9
Sage-femme	5
Assistant et auxiliaire de santé	18

Fonctionnement du Comité Santé Sécurité au Travail (CSST) de SUCRIVOIRE

Le Comité Santé Sécurité au Travail a été créé depuis 2007 et compte à ce jour 28 membres sur l'ensemble des deux sites de SUCRIVOIRE (Zuénoula et Borotou-Koro).

Durant l'année 2022, le Comité SST a correctement fonctionné en toute liberté à travers la réalisation de son plan d'actions ci-dessous :

- ❖ Une activité de sensibilisation en salle avant le démarrage de la campagne
- ❖ L'inspection des postes de travail
- ❖ Célébration sur site de la journée Santé Sécurité au Travail
- ❖ Récompense du meilleur service par Direction ayant enregistré le taux de fréquence le plus bas et le taux de gravité le plus bas.
- ❖ Analyse des accidents de travail graves ou qui auraient pu l'être.
- ❖ Formation des membres du CSST à la norme ISO 45001.
- ❖ Réunions légales réglementaires
- ❖ Formation sur la méthodologie de l'évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

- ❖ Formation sur le respect des consignes de sécurité et du port effectif des EPI

Par ailleurs, plusieurs réunions (6) ont été organisées durant l'année 2022 abordant les points suivants :

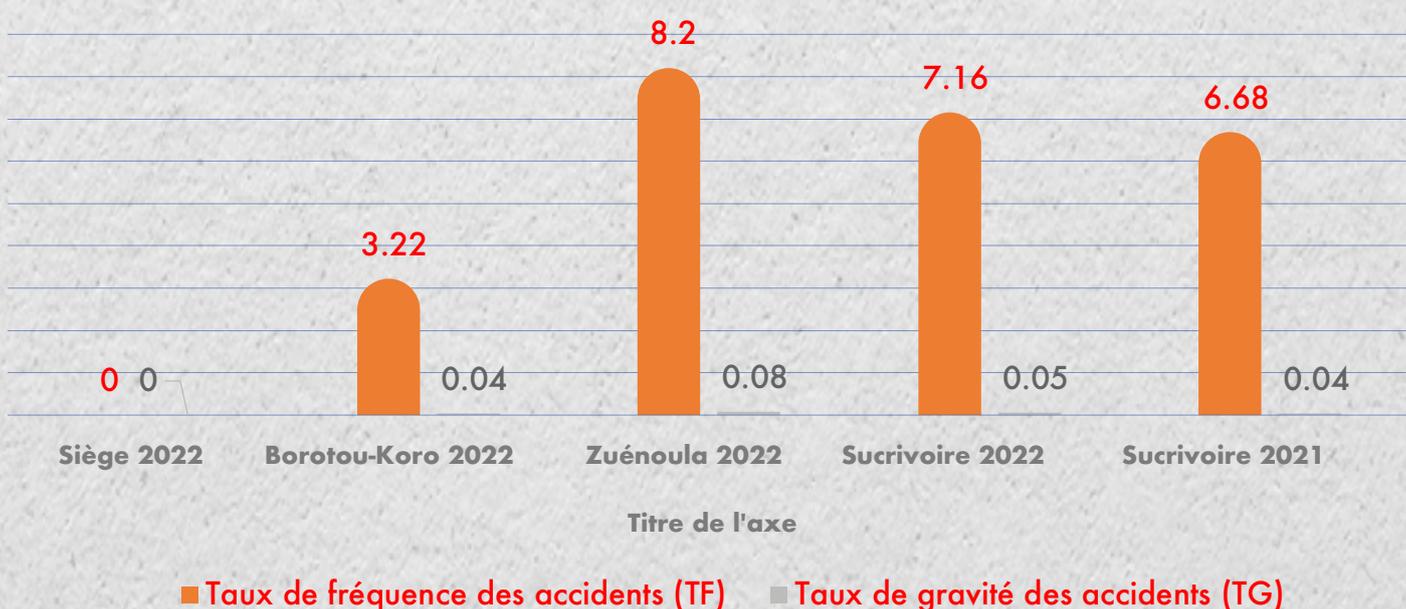
- ❖ Actualisation de la liste des membres CSST
- ❖ Bilan des performances campagne 2021-2022
- ❖ Absence de budget liée aux activités du CSST
- ❖ Taux d'absentéisme trop élevé des membres du CSST
- ❖ Organisation des séances de sensibilisation sur le plan d'urgence COVID-19
- ❖ Organisation de la quinzaine Santé Sécurité au Travail
- ❖ Récompense des travailleurs lauréats du jeu « Chasse aux risques »
- ❖ Etc.

En cas d'accident grave ou accident mortel, des enquêtes sont effectuées. Les résultats des enquêtes font l'objet d'un plan d'actions qui est partagé à tous les acteurs du DD du Groupe. Ce plan d'actions est porté par le responsable DD de chaque filiale puis de chaque site et est mis à la disposition de l'ensemble des travailleurs.

GRI 403-2 Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation	SUCRIVOIRE	Siège 2022	Borotou-Koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021	Variations (%)
Nombre total d'accidents du travail avec arrêt de travail Supérieur à un jour de travail		0	52	42	94	98	-4%
Total de jours d'arrêt liés aux accidents		0	315	414	729	582	25%
Taux de fréquence des accidents (TF)		0	3,22	8,2	7,16	6,68	7%
Taux de gravité des accidents (TG)		0	0,04	0,08	0,05	0,04	25%

Graphique de TF et TG



Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents de travail des travailleurs temporaires de SUCRIVOIRE.



Aussi, SUCRIVOIRE a enregistré un accident mortel sur son site de Zuénoula. Cet accident mortel n'a pas été pris en compte dans le calcul des taux d'accidents. Le décès à la suite de l'accident a été déclaré et comptabilisé dans les sortis de l'entreprise. Toutefois, des mesures correctives assorties d'un plan d'actions ont été prises selon les exigences réglementaires et normatives de ISO 45001 SMSST version 2018

GRI 403-3 Maladies professionnelles

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de SUCRIVOIRE :

Tableau N° 4

Affections professionnelles provoquées par le benzène... (Carburant, réactifs de laboratoire) ;

Tableau N° 7

Tétanos professionnel (travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique)

Tableau N° 40

Affections dues au bacille tuberculeux (personnel de soins) ;

Tableau N° 42

Surdit  provoqu e par des bruits l sionnels (scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m caniques) ;

Tableau N° 43

Affections professionnelles provoqu es par le bois (scieurs) ;

Tableau N° 44

Affections p riarticulaires provoqu es par certains gestes et postures de travail (culture, usine) ;

Tableau N° 45

Affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de charges lourdes (culture, usine, services de sant ).

Les mesures de pr vention (sensibilisation, visites annuelles syst matiques, surveillance du milieu de travail,  quipements de protection, etc.) mises en  uvre et le suivi p riodique par les services de sant  au travail (avec des m decins du travail sur l'ensemble des sites) et les charg s de s curit , ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail.   ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activit  de SUCRIVOIRE.

GRI 403-4 c. Accords formalis s avec les syndicats en mati re de sant  et de s curit  au travail

La pr vention des risques d'atteinte   la sant  et   la s curit  des travailleurs rel ve essentiellement de l'ordre public l gal et r glementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons enti rement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la sant  et la s curit  au travail ainsi qu'aux lois et r glementations nationales du code du travail en mati re de SST.

Nous adh rons  galement aux dispositions pr vues par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particuli res aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comit  Sant  S curit  au Travail
- La participation des repr sentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs   la sant  et   la s curit 
- Les inspections p riodiques
- Etc.

GRI 404 d. Formation et éducation

Dans un environnement concurrentiel tel que le nôtre, ce sont les compétences des travailleurs qui font la richesse et l'avenir de l'entreprise. Disposer d'équipes compétentes est donc indispensable au développement de nos activités.

La procédure de gestion des formations élaborée par le Groupe SIFCA depuis 2019, permet d'anticiper l'évolution des métiers et les compétences dont le Groupe a besoin et d'optimiser le pilotage des parcours professionnels.

En 2021, plus de 25% de nos travailleurs ont ainsi bénéficié d'au moins une formation. En moyenne, chaque collaborateur a reçu environ 4 heures de formation.

Chaque année, nous consacrons une part importante du budget pour former les travailleurs afin de favoriser leur évolution professionnelle. Les besoins de formation couvrent plusieurs domaines tels que les formations métiers pour le développement des compétences directement centrées sur le métier, les formations sur le management RSE pour l'application et le respect des normes liées au développement durable définies par l'entreprise, et les formations de langues (anglais essentiellement).



Tables-bancs offerts

- **Politiques de mise en œuvre de formations, notamment en matière de protection de l'environnement :**

SUCRIVOIRE adapte ses besoins en formation en tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, du marché externe et des lois et règlements en vigueur. Depuis le 7 mars 2016 (loi n°2014-88 du 5

mars 2014), SUCRIVOIRE, à l'instar de toutes les entreprises, doit effectuer, tous les (2) deux ans, un entretien professionnel avec chaque salarié pour évoquer les perspectives d'évolution professionnelle et les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'employabilité des travailleurs.

Ci-dessous quelques formations qui ont été dispensées aux salariés durant l'année 2022.

GRI 404-1 Nombre d'heures de formation

Désignations	SIÈGE 2022	BOROTOU-KO-RO 2022	ZUÉNOULA 2022	SUCRIVOIRE 2022	SUCRIVOIRE 2021	Variation (%)
Nombre total d'heures de formation collaborateurs	56	5 594	8 056	13 706	24 106	-43%
Nombre de collaborateurs ayant reçu une formation	1	185	209	395	968	-85%
Moyenne d'heures de formation des femmes	4,66	10,74	4,92	7,3	0,7	942%
Moyenne d'heures de formation des hommes	1,43	19,42	29,08	26,08	3,7	604%
Moyenne d'heures de formation pour /par les salariés	1,09	17,75	26,58	45,42	35,9	26%

Tableau récapitulatif des formations de SUCRIVOIRE 2022

La formalisation du plan de formation intervient après avis des délégués du Personnel et en tout état de cause, en respectant les obligations d'actions d'adaptation et de développement du personnel.

Sur l'année 2022, le nombre de travailleurs formés est de 395 contre 968 en 2021. Le nombre de femmes formées est passé de 13 en 2021 à 1 en 2022 avec une moyenne de 45,42 heures de formation.

En plus des formations prévues par la Direction des Ressources Humaines, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle.

Chaque travailleur émet son besoin de formation et par la suite tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des lois et règlements en vigueur, les ressources humaines adaptent leurs besoins en formation pour la grande satisfaction et le développement de compétence des travailleurs.

Les plans de formation annuels répondant aux besoins annuels de formation exprimés par les différentes directions et validés par la Direction Générale, peuvent présenter des écarts d'une année à l'autre.

C'est le cas de 2021 et 2022 et cela pour plusieurs raisons parmi lesquelles les suivantes :

- La Direction Générale de SUCRIVOIRE a décidé en raison des contraintes financières actuelles de ne réaliser que les formations agréées FDFP, ainsi, seulement 22 formations ont été planifiées en 2022 contre 34 en 2021 ;
- Pour des contraintes budgétaires en 2022, sur un total de 22 formations ayant obtenu un agrément, 16 ont pu être dispensées et 6 reportées en 2023 contre 2 de 2021 différées en 2022.



GRI 407 e. Liberté syndicale et négociation collective

SUCRIVOIRE respecte les réglementations en vigueur dans sa chaîne de production ainsi que le principe de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ainsi, le pôle sucre entretient un dialogue social avec les représentants syndicaux de ses salariés.

À ce propos, SUCRIVOIRE favorise des cadres de rencontres régulières et de recherches d'accords négociés avec ses salariés à travers une amélioration des conditions de travail et anticipe toute crise susceptible d'affecter ses performances.

Par conséquent, plusieurs réunions ont eu lieu durant l'année 2022 avec les représentants

des syndicats en présence de PCA et du DG de SUCRIVOIRE, des DUAIs, des Chefs de départements de chaque site.

Au cours de ces réunions, plusieurs points ont été abordés dont :

1. **La prise en compte du cumul des anciennetés pour la décoration du personnel**
2. **L'augmentation générale du salaire des travailleurs**
3. **Amélioration des conditions de vie des salariés et de leur famille**
4. **Bilan financier et moral de l'assurance-maladie des retraités**
5. **La valorisation des conditions d'emplois et de salaire conformément à l'accord d'établissement et aux revendications syndicales.**

Intitulé de formations	EFFECTIF			
	ABJ	BTOU-Koro	ZLA	Total général
Anglais avancé	0	5	4	9
HR Business Partner	1	0	0	1
Agronomie de la canne à sucre	0	1	1	2
Techniques d'élingage et CACES élingage	0	14	18	32
Fabrication de sucre de cannes (Groupe CS Labo/ Plan 2020-2021)	0	3	1	4
Maintenance des machines à outils	0	4	6	10
Brevet National de Secourisme	0	14	16	30
Équipiers de seconde intervention	0	13	13	26
Sauveteur Secourisme au Travail	0	12	12	24
Départ à la retraite et reconversion professionnelle	0	3	10	13
Traitement des eaux de chaudières	0	4	8	12
Conduite en sécurité et entretien des engins spéciaux	0	5	5	10
Habilitation électrique	0	10	0	10
Mise en œuvre et maintenance variateurs de vitesses SIEMENS sinamics S150	0	0	7	7
Conduite en sécurité et entretien engins de récolte	0	108	118	226

GRI 403-4 Communauté et innovation sociale

L'amélioration des conditions de travail s'inscrit dans une démarche plus ouverte, notamment dans le cadre d'accords conclus au niveau national et interprofessionnels (ANI) avec la définition d'un cadre conventionnel en matière d'amélioration des conditions de travail (1975), de stress (2008) ou encore de lutte contre le harcèlement et la violence au travail (2010).

Les communautés rurales constituent un intérêt stratégique pour le Groupe SIFCA. Lors de notre récente étude de matérialité, il est ressorti que le Groupe SIFCA à travers ses filiales entretient de très bonne relation avec ses communautés et qu'il fallait encore plus les accompagner dans des projets d'autonomisation et d'innovation sociale.

Les branches professionnelles imposent également diverses obligations particulières aux entreprises (cf. temps de travail ; repos ; congés ; formation ; sécurité ; etc.).

Au niveau de SUCRIVOIRE, c'est la Direction Médico-sociale et Développement Durable de chaque site qui est chargée de la gestion des relations avec les communautés. Elle maintient un dialogue actif avec les communautés pour développer des projets à travers un cadre d'échange bien défini qui est le cadre permanent de dialogue (CPD).

À cet effet, 4/8 échanges ont pu se tenir au cours de l'année 2022 sur les deux sites de SUCRIVOIRE selon les comptes rendus. Par ailleurs, SUCRIVOIRE a mis en place 24 comités de vigilances dont 18 à Zuénoula et 6 à Borotou-Koro suivis de décisions sous-préfectorales dont l'objectif vise à :

- sensibiliser les membres du comité sur la déclaration à l'état civil des naissances,
- scolariser les enfants en âge, en partenariat avec la Sous-Préfecture de Zanzra dont 285 enfants scolarisés ont été identifiés n'ayant pas d'extrait de naissance.

- Sur les 24 comités de vigilances, 11 ont été installés dans les coopératives de producteurs sur les deux sites de SUCRIVOIRE.
- Au regard du contexte difficile que traverse SUCRIVOIRE, plusieurs plans d'actions prévus dans le volet cadre de vie des travailleurs et relation avec les communautés, n'ont pu être réalisés au cours de l'année 2022 notamment :
 - Poursuivre le programme de réhabilitation des logements des travailleurs
 - Établir et mettre en œuvre le programme des CPD
 - Établir et mettre en œuvre le plan d'action issu des CPD
 - Élaborer et mettre en œuvre la roadmap des projets sociaux en faveur des communautés riveraines
 - Installer et animer le comité de vigilance et de lutte contre le travail des enfants
 - Développer et animer des projets d'autonomisation des femmes.

GRI 203-1 Résultat des investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

• Répartition des projets communautaires de SUCRIVOIRE en 2022

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la sélection, la validation et la réalisation d'un ensemble de projets durant l'année 2022. Ainsi, les communautés parties prenantes de SUCRIVOIRE ont bénéficié de projets convenus.

L'investissement du Groupe dans différents axes (éducation, santé/sport, environnement et autonomisation) est effectif sur les différentes Unités Agricoles Intégrées (UAI) afin de permettre aux employés, leur famille et les communautés d'en bénéficier :

Désignations	Nombre de projets Communautaires (2022)
Réhabilitation d'école à KAVAKA	1
Distribution de 250 tables-bancs dans les communautés	1
Construction de la bibliothèque DLPT au centre culturel de l'UAI de Zuénoula	1
Raccordement au réseau électrique des HVA du centre de santé de Morifinso	1
Réalisation d'un forage à motricité humaine à Morifinso et Bontou	2
Projet de gestion de déchets en Compost à Borotou-Koro (2 300 tonnes)	1
Projet de gestion de déchets en Compost à Zuénoula (2 500 tonnes)	1
Formation sur le Projet de reboisement et Agroforesterie des femmes de Gouetyfla par ONG AMISTAD.	1
TOTAL	9

SUCRIVOIRE contribue également à la formation agro-pastorale et à l'autonomisation des jeunes issus des communautés vivant autour de ses sites à travers un partenariat signé entre le Groupe SIFCA et l'Institut National de Formation Professionnel Agricole (INFPA).

Cependant, ce projet n'a pas pu se réaliser durant le rapport 2022 en raison des contraintes budgétaires.

5.2.1. Achats matières premières et fournisseurs

a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

Dans le cadre de la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, SUCRIVOIRE a divulgué une « Charte d'Achats Éthiques », qui contient les 7 engagements :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat ;
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impact globaux ;

- Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

b. Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matières premières

SUCRIVOIRE a développé des relations harmonieuses et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisation avec ses planteurs villageois ou coopératives. Environ 15% des matières premières transformées proviennent des plantations de cannes à sucre villageoises. Ainsi, nous accompagnons les planteurs villageois à travers :

- Une assistance technique
- Une formation aux bonnes pratiques culturales,
- D'autres services (préparations des sols, boutures de cannes, fertilisants, etc.)

Nous sensibilisons régulièrement nos planteurs privés sur nos politiques et chartes de durabilité. À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques, à l'interdiction du travail des enfants, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des travailleurs sont abordées.

- **Prise en compte des responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants**

SUCRIVOIRE, à travers ses Unités Agricoles Intégrées (UAI), organise des rencontres périodiques avec les planteurs privés pour des

séances de formation et d'échanges sur les bonnes pratiques agricoles.

Aussi, des techniciens agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour un meilleur rendement de leurs plantations.

SUCRIVOIRE : Données planteurs et plantations 2022

Désignation	BOROTOU-KORO 2022	ZUÉNOULA 2022	SUCRIVOIRE 2022	SUCRIVOIRE 2021	Variation%
Nombre de planteurs ayant livrés à SUCRIVOIRE	932	975	1 907	1 056	80%
Superficie des plantations industrielles (ha)	7 446,26	7 305,44	14 751,7	15 044	-1%
Superficie des plantations villageoises (ha)	2 285,2	2 257,37	4 542,57	2 445	85%
Production en (t)	429 601,7	419 068,12	848 669,82	523 165	62%
Tonnage de produits transformés et expédiés	47 195,55	6 210	53 405,55	56 116	-4%

5.3 Environnement

Les activités de SUCRIVOIRE sur les sites de production, ont un impact sur l'environnement qui doit être géré et minimisé pour garantir un juste équilibre entre la préservation de l'environnement

et la production de produits en termes de qualité et de durabilité.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de durabilité, nous avons pris des engagements relatifs à la protection de l'environnement spécifiques à nos enjeux :



Au terme d'une année 2022 difficile qu'a connu SUCRIVOIRE, plusieurs actions portant sur l'Environnement ont pu être réalisées à savoir :

- ❖ Surveiller la qualité des eaux de consommation et des rejets des effluents.
- ❖ Transmettre au CIAPOL les rapports semestriels de contrôle des effluents et émissions
- ❖ Se conformer aux exigences légales applicables à SUCRIVOIRE.

Cependant, certains projets sont en cours de réalisation comme indiqué ci-dessous :

- ❖ Déployer le Système de Management Environnemental selon ISO 14001
- ❖ Mettre en œuvre les actions issues des audits réglementaires
- ❖ Accroître les capacités des sites de valorisations des déchets

3 -1 Gestion et traitement de l'eau Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée

La comptabilisation de la consommation d'eau est effective mais pas exhaustive. Bien que des compteurs d'eau existent sur les deux sites, le dysfonctionnement de ces équipements peut perturber le relevé réel des consommations d'eau entraînant parfois des estimations des volumes consommés.

Le Groupe SIFCA s'est donné comme objectif d'atteindre 100% d'indice de potabilité sur l'ensemble de ses sites à l'horizon 2023. À cet effet, sur les deux sites de SUCRIVOIRE, la qualité de l'eau de consommation (eau de forage) est régulièrement soumise à des analyses de potabilité suivant les paramètres de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et la réglementation en vigueur. Les échantillons sont analysés dans des laboratoires externes agréés. En cas de non-conformité, des mesures correctives sont immédiatement prises.

GRI 303-1 Prélèvement d'eau par source (m³)

Désignations	Borotou-Koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021
Prélèvement d'eau de surface (m ³)	34 418 263	30 149 693	64 567 956	1 855 312,4
Prélèvement d'eau de forage (m ³)	338 562	N/A	338 562	29 858,25
Rejet d'effluents d'eau	498 936	N/A	498 936	62 648
Eau rejetée par Prétraitement	498 936	N/A	498 936	62 648
TOTAL	35 754 697	30 149 693	65 904 390	2 010 466,65

a. Traitement de l'eau

Le Groupe s'est engagé à respecter les normes de qualité de rejets des effluents sur l'ensemble de ses sites à l'horizon 2025. C'est dans ce cadre que SUCRIVOIRE a entrepris de grands travaux de construction de station de traitements des eaux après le process sur ces deux sites de Borotou-Koro et Zuénoula.

Les analyses réglementaires d'effluents sont effectuées à la demande de SUCRIVOIRE chaque six mois (6) par un laboratoire externe agréé après le contrôle interne, suivi d'un contrôle inopiné du CIAPOL sur les deux (2) sites de SUCRIVOIRE.

Toutefois, les résultats observés chez SUCRIVOIRE sont très satisfaisants. Les effluents industriels issus de nos usines sont traités à travers la Station de Traitement des Eaux de Production installée dans les usines. Les eaux de rejets servent à

SUCRIVOIRE vise à réduire son ratio de quantité d'eau consommée par tonne de canne traitée à 10m³ d'ici 2023. Et pour ce faire, un plan d'amélioration de la gestion de l'eau a été mis en œuvre et est en cours de déploiement.

Mise en œuvre de protection des cours d'eau naturelle à travers les zones tampons

La mise en œuvre consiste d'abord à identifier des cours d'eau dans nos concessions et zones à préserver. Ensuite, les actions suivantes sont à prendre en compte :

- Interdire strictement l'usage de pesticides et herbicides sur ces zones préservées et les arbres marqués;
- Ériger des panneaux de sensibilisation aux applicateurs phyto;
- Laisser la végétation naturelle repousser en bordure des cours d'eau;
- Planter des arbres pour ceinturer et enrichir les zones délimitées.

l'irrigation des parcelles de cannes à Zuénoula et les parcelles rizicoles à Borotou-Koro.

Par ailleurs, SUCRIVOIRE dans le souci de mieux gérer ses effluents, s'est engagée dans la mise en œuvre du projet pilote « CANNE ASSISTÉE » qui consiste à irriguer les plantations de canne et les cultures maraîchères à SUCRIVOIRE pendant la saison sèche.

Cette bonne pratique constitue un véritable avantage pour la filière sucre du Groupe SIFCA.

C'est environ plus de 15 000 m³ d'effluents recyclés par mois qui servent à irriguer plus de 1 200 ha de parcelle de canne pluviale pendant la saison sèche qui est de plus en plus longue à cause du changement climatique. La mise en œuvre de ce projet a permis de réduire notre impact sur l'environnement en termes de quantité d'eau prélevée dans le fleuve Bandama.

Désignations	Borotou-Koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021	Variations (%)
5,5 < pH < 8,5	5,94	6,15	6,045	6,12	-1,22%
MES =< 50 mg/l	190,54	175,41	182,97	160,17	14,23%
DCO =< 300mg/l	1 262,9	1 297	1 279,95	695,98	83,9%
DBO5 =< 100mg/l		677	677		

Au regard de notre tableau, il ressort que les valeurs de DCO ; DBO5 et MES sont largement supérieures aux valeurs cibles pour les raisons ci-après :

- **La non-fonctionnalité des STEP (Station de Traitement et Épuration) :**

Pour résoudre cet écart, la mise en service effective et l'exploitation optimum des STEP permettra d'obtenir des niveaux d'abattements suivants :

- Équipements de tamisage : 50% de rendement sur les MES et 30% sur la DBO5
- Débourbeur-déshuileur : 99% de rendement séparatif sur les hydrocarbures et rétention d'une part de MES (densité > 2,5 et diamètre > 0,15 mm)
- **Les déversements accidentels des sous-produits des usines** (masses cuites ; mélasse ; jus de cannes ...) qui sont drainés vers les égouts

En clair, il convient impérativement de mettre en service les STEP pour minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement et ou améliorer les projets en cours, notamment l'assistance pluviale à Zuénoula de sorte à recycler toutes les eaux issues de l'usine.

Par ailleurs, il faudrait également limiter les déversements accidentels des sous-produits des usines (masses cuites ; mélasse ; jus de cannes...)

Pour ce qui concerne les pH, les valeurs sont nettement acceptables par rapport aux normes exigées.

Conformément à l'arrêté N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/SIIC du 4/11/08, portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, et aux dispositions contenues dans les prescriptions techniques de nos arrêtés d'exploiter, les paramètres (MES et DCO) mesurés sont non conformes au titre des analyses 2022 pour SUCRIVOIRE.

5.3.1. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités, minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ces risques.

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement d'une part et sur la santé humaine d'autre part, le Groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.

a. Lutte contre le changement climatique

La filière sucre s'est donné comme objectif de réduire de plus de 20% sa consommation d'énergie sur l'ensemble de ses activités d'ici 2023.

Ainsi, nous avons mis en œuvre des actions significatives nous permettant de réduire notre consommation d'énergie telle que la maintenance préventive des équipements et des installations électriques. Cela garantit une meilleure fonctionnalité et des consommations en énergie minimales des machines.

C'est pourquoi, chaque année les données portant sur le changement climatique (consommation d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO2 font l'objet de vérification dans le cadre des audits externes de données Environnementales et Sociales de SUCRIVOIRE.

Nos usines sont déjà totalement autosuffisantes sur le plan énergétique car elles sont alimentées en énergie produite par des chaudières alimentées elles-mêmes par de la biomasse végétale (fibres de canne, débris d'archive de papiers périmés, coques), optimisant ainsi la consommation des hydrocarbures pour la production de l'électricité et la sollicitation du réseau national d'énergie électrique.

GRI 302-1 Consommation d'énergie en (GJ)

Désignation	Borotou-Koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021	Variation (%)
Essence des véhicules	2 043,31	2 212,22	4 255,53	5 575,83	-23%
Diesel des véhicules	5 249,47	42 371,44	47 620,91	74 653,25	-36,21%
Diesel pour les générateurs et motopompes	6 608,56	19 455,44	26 064	21 734,32	19,92%
Essence pour les générateurs et motopompes	00	107,37	107,37		
Gaz naturel - Butane, oxygène et acétylène -	1 314,02	37 293,7	3 104,12	3 708,19	-16,29%

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) en (Teqco2)

Filiales Désignation	Borotou-Koro 2022	Zuénoula 2022	Sucrivoire 2022
Essence pour véhicules	166,07	179,80	345,87
Diesel pour véhicules	449,66	3 629,45	4 079,11
Diesel pour les générateurs et sècheurs	588,42	1 732,30	2 320,72
Essence générateurs		8,73	8,73
Gaz butane	94,17	128,29	222,46
Fioul	67,34	816,43	1 113,09
Électricité	6 434	9 135,24	15 570,19

• Pollutions atmosphériques

SUCRIVOIRE, en tant que société responsable et soucieuse de l'environnement, a pris l'engagement depuis de nombreuses années de réduire ses émissions de gaz atmosphériques. Ainsi, une tentative de suivi régulier des émissions importantes, telles que les oxydes d'azote (NOx), le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière), est faite chaque année par les agences privées de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les résultats de l'année 2022, un point fort est à noter. Toutes les chaudières de type BoilerMech (BM) installées sur plus de la moitié de nos UAI ne contiennent pas de dioxyde de soufre (SO2) dans les fumées émises dans l'atmosphère.

Les tableaux ci-dessous traduisent les résultats issus des analyses sur les bruits, les gaz et la poussière portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'Environnement.

Résultats d'essais de Gaz dans l'air

Paramètres/ Périodes	Unités	Dates d'analyses	Résultats			VL OMS(VEM/ VECD)	VL CIAPOL
			La cour de l'hôpital CMS	Labo usine : salle produit chimique	Labo usine : salle de manipulation		
SO2							
NO2	Mg/m ³	08/02/2023	0	0	0	5, 3/13	500
CO			0	0,69	0,31	0,04/0,2	50
NO			0	0	0	10/100	50
			0	0	0	-	-

Résultats d'essais de poussière dans l'aire

Paramètres/Périodes	Unités	Dates d'analyses	Résultats		VL
			Derrick	Menuiserie	
Poussière PM 2,5	Mg/m ³	7/2/2023	0,804	1,030	-
Poussière PM10			0,911	1,148	-
Poussière Totales			1,081	4,670	100

Pour des raisons budgétaires, seul le site de Zuénoula a pu bénéficier de cette étude sur le rejet et émission atmosphérique à SUCRIVOIRE.

• Produits chimiques

Conformément, à l'application de la politique de durabilité de SUCRIVOIRE, nous avons décidé de consolider nos acquis en termes de plantations industrielles. Ce qui nous oblige à augmenter le rendement de nos plantations industrielles afin d'accroître notre productivité. Cette augmentation de rendement inclut parallèlement une augmentation de la consommation de fertilisants.

Toutefois, soucieux du respect de nos engagements de durabilités, nous appliquons des techniques agricoles qui permettent de réduire notre impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l'application des produits chimiques dans ces plantations de canne à sucre

Par ailleurs, l'utilisation d'engrais enrobé sur l'année nous permet de réduire par quatre la quantité d'apport d'engrais NPK et de maintenir la croissance des cannes en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais.

Ainsi, le plan stratégique adopté d'ici à 2025 qui concerne les intrants chimiques, consiste

à réduire de moitié la quantité de produits chimiques importés. Cette réduction de quantité d'importation nous permettra par la même occasion de réduire notre empreinte carbone (scope3)

Au-delà de nos plantations industrielles, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables à travers l'assistance technique que nous apportons aux planteurs villageois.

Chaque année, un diagnostic foliaire est réalisé, afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plantation. Cela permet d'appliquer uniquement la quantité dont la plante a besoin.

Une analyse des sols est également réalisée afin de connaître le niveau de saturation du sol et son niveau de dégradation. Cela permet de déterminer les apports nécessaires au sol pour sa restauration.

Sur le produit phytosanitaire, nous nous sommes également engagés à réduire notre consommation progressivement. À ce propos, les résultats de l'année 2022 démontrent une réduction de la consommation de façon significative.

GRI 301-1 Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	BOROTOU-KORO 2022	ZUÉNOULA 2022	SUCRIVOIRE 2022	SUCRIVOIRE 2021
Fertilisants, engrais et amendements du sol	34 354	2 850,9	37 204, 9	8 090 465
Pesticides et produits phytosanitaires	34,294	53,54	87,834	2 445 526
Produits de nettoyage et de désinfection	175	349,5	524,5	
Autres produits chimiques consommés				
Total	34 563,29	3 253,94	37 820,23	2 453 616

Pour ce qui concerne les données de consommation de produits de nettoyages, de désinfections, fertilisants, engrais et amendements du sol, pesticides et produits phytosanitaires consommés, SUCRIVOIRE a considérablement réduit sa consommation en produits chimiques de **37 820,23 tonnes** en 2022 par rapport à l'année 2021 qui était de **2 453 616 tonnes** de produits consommés.

Cette baisse traduit les efforts de SUCRIVOIRE pour réduire son impact négatif sur l'environnement afin d'être conforme aux normes internationales de la protection de l'environnement.

b. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles et préservant ainsi les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouve. Pour relever ce défi, nous nous appuyons sur les règles de préservation de la biodiversité du Groupe SIFCA.



Aires protégées à l'UAI
BOROTOU-KORO

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	<ul style="list-style-type: none"> • 0 à < 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • > 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.
Lacs, Etangs et Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m. • Pente de la berge > 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.
Pentes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de déboisement au-delà de 45° de pente, • Pour les pentes < 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.
Zones humides RAMSAR	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale des superficies
Zones de tourbières	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés

DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTÉES

Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.

Plantations réalisées dans des zones drainées

- Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.

Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes

Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :

- Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
- Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

DISPOSITIONS POUR LA PRÉPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

a) Réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :

- (1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha
- (2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha

b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).

c) Réaliser systématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).

d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

ENGAGEMENT ZÉRO DÉFORESTATION

a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) telles que définies par le réseau des ressources HVC («HCV Resource Network») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://hcvnetwork.org>) sont protégées et préservées.

b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que définies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://highcarbonstock.org>) sont protégées et préservées.

• Engagement Zéro déforestation

Depuis 2016, le Groupe SIFCA est engagé dans une politique « zéro déforestation ». Nous soutenons et mettons en œuvre les engagements et initiatives de zéro déforestation définis au niveau du Groupe.

Depuis 2022, les comités de biodiversité exécutent un plan d'actions stratégique 2021-2024 portant sur la préservation de la biodiversité et de lutte contre la déforestation et les feux de brousse.

Ce plan d'actions est orienté sur 4 axes principaux ci-dessous :

1. Organiser le cadre de gestion de la biodiversité
2. Renforcer la surveillance et la protection de la biodiversité
3. Connaître et enrichir les zones de biodiversité
4. Sensibiliser nos communautés et les salariés sur la protection de la biodiversité

De façon générale, SUCRIVOIRE observe un taux de réalisation des activités prévues sur l'année 2022.

Nous avons identifié et sauvegardé les zones à haut stock de carbones (HSC) et Les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sur l'ensemble de nos sites d'exploitation et ceux de nos planteurs privés, dans l'optique d'entraîner

un impact positif sur les émissions de GES dues à nos activités et réduire notre impact négatif sur la biodiversité.

Ces zones sont protégées et surveillées. Parallèlement nous avons mis en œuvre un plan d'actions de lutte contre le braconnage et d'abattage d'essences forestières ainsi que la préservation de nos zones tampons conformément à notre charte environnementale.

De plus, pour une gestion efficace de nos zones HVC et HSC, nous avons défini et mis en œuvre un plan de gestion visant à maintenir, améliorer, et protéger les zones identifiées.

SUCRIVOIRE s'appuie sur la préservation des zones HVC et HSC en tant qu'outil pratique et crédible pour définir et mettre en œuvre la conservation de la biodiversité sur toute sa chaîne d'approvisionnement.

Quant à nos zones de préservation historiquement dégradées, nous entendons favoriser le recrû forestier. Dans le cas extrême, des activités de restauration pour améliorer les valeurs de conservation sont identifiées. Le projet de surveillance satellitaire du Groupe SIFCA permettant de surveiller l'évolution de la déforestation autour de nos sites et d'en lutter a suivi son cours durant l'année 2022 comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :



Préservation de la forêt

Identification des zones protégées sur les concessions de SUCRIVOIRE

UAI de Borotou-Koro	Caractéristiques des zones protégées	SUPERFICIE (ha)
Forêt galerie (FG 2)	Habitat naturel Forte présence des reptiles Présence des pythons sacrés Présence des espèces de flore et faune sur la liste rouge de l'UICN	20,42
Forêt ripicole (FR 1)	Habitat naturel Écosystème favorable à plusieurs espèces vulnérables, quasi menacées et ou envoi de disparition	40,41
Ilot forestier (IF 1)	Forte présence d'espèces d'oiseaux des zones humides lieux de refuge d'espèces menacées par la création de nouvelles parcelles	90
Total Borotou-Koro		150,83

UAI de Zuénoula	Caractéristiques des zones protégées	SUPERFICIE (ha)
Ilot forestier (IF4)		5,61
Forêt ripicole (FR2)	Habitat naturel Fortes présence des reptiles Présence des pythons sacrés Présence des espèces de flore et faune sur la liste rouge de l'UICN	23,78
Forêt ripicole (FR1)	Habitat naturel Écosystème favorable à plusieurs espèces vulnérables, quasi menacées et ou envoi de disparition	8,00
Forêt galerie (FG6)		2,38
Forêt galerie (FG5)	Forte présence d'espèces d'oiseaux des zones humides lieux de refuge d'espèces menacées par la création de nouvelles parcelles	10,17
Forêt galerie (FG3)		53,41
Forêt galerie (FG1)		17,19
Total		120, 54

Plan d'actions mis en place pour les zones protégées de SUCRIVOIRE en 2022

1. Augmentation des superficies à protéger (pourcentage de sites protégés très faible)
2. Restaurer les sites protégés
3. Assistance à la régénération des sites protégés
4. Prise en compte des sites non maintenus
5. Études écologiques avant tout projet d'extension de pivot (cas d'îlot forestier)
6. Contrôles inopinés des gardes forestiers
7. Interdiction ou réglementation de la pêche
8. Interdiction de chasse
9. Surveillances feux

Zéro brûlage

Le brûlage à des fins de défrichage et de préparation des sols engendre un risque inacceptable de propagation des feux de brousse, crée de la pollution atmosphérique, contribuant ainsi aux émissions de gaz à effet de serre, et qui appauvrissent les sols.

Nous réaffirmons notre engagement au zéro brûlage à travers notre charte environnementale et condamnons cette pratique sur toute l'étendue de nos sites d'opérations et celles de nos fournisseurs de matières premières.

Tous nos travailleurs, nos fournisseurs de matières premières et membres des communautés locales sont informés et sensibilisés sur les dispositions prises à cet effet.

Nous ne pratiquons aucun brûlage lors des renouvellements ou extensions de nos plantations, et œuvrons à la prise de conscience des planteurs indépendants sur l'importance de lutter contre le brûlage dans les tourbières

drainées ou les écosystèmes sujets aux sécheresses car les risques de combustion incontrôlée sont particulièrement élevés.

5.3.2. Gestion des déchets

La politique Environnementale du Groupe SIFCA liée à la gestion des déchets s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire et de préservation de l'environnement. En effet, SUCRIVOIRE a mis en œuvre un plan de gestion des déchets qui définit la stratégie de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets. *

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets à savoir :

1. La création d'unités de transformation de déchets plastiques en pavé sur les deux sites de SUCRIVOIRE (Zuénoula et Borotou-Koro)
2. La réutilisation de 100% de nos déchets organiques issus de la canne (la mélasse) comme engrais bio et dans nos chaudières (fibres et coques) comme combustibles.
3. La collaboration avec des partenaires qualifiés et agréés par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) afin de traiter, recycler ou éliminer les déchets dangereux ou non comme recommandée par la réglementation Internationale.

La typologie des déchets a été déterminée par observation directe des déchets sur le terrain et par étude quotidienne du contenu des poubelles. Cette approche a, en outre, permis de déterminer le rythme de collecte des déchets et leur mode de transport.

Avec une capacité de production de compost de 600 t/an, nous produisons aujourd'hui 2 000 t de compost par site. Les ordures biodégradables issues du tri des déchets dans les ménages constituent la base de la matière première dans la fabrication du compost.

Ces mesures permettent à SUCRIVOIRE de réduire au maximum la mise en décharge de nos déchets, donc de réduire nos émissions de gaz à

effet de serre (GES).

GRI-306-2 Production des déchets 2022 (t)

Désignation	Zuénoula	Borotou-Koro	Sucrivoire 2022	Sucrivoire 2021
Déchets non dangereux générés (résidus végétaux)	124 757,42	37 542,91	162 300,33	46 127 580
Déchets non dangereux (plastiques)	51,48	8,044	59,52	68 840 680
Déchets non dangereux (papiers)		0,74	0,74	34 432 340
Déchets non dangereux valorisés	27 671		27 671	24 000
Total déchets non dangereux	152 479,9	37 551,69	190 031,6	
Déchets dangereux (autres méthodes de valorisation)	14,1		14,1	
Déchets dangereux avec valorisation énergétiques	124 004		124,004	
Total déchets dangereux	124 018,1		124 018,1	

Pour l'année 2022, SUCRIVOIRE a produit **190 031,6 tonnes** de déchets non dangereux sur l'ensemble de ses deux sites dont **152 479,9 tonnes** sur l'UAI de Zuénoula et **37 551, 69 tonnes** sur l'UAI de Borotou-Koro.

L'écart de production en tonne de déchets non dangereux constaté entre l'UAI de Zuénoula et Borotou-Koro s'explique par le fait que la donnée sur les déchets non dangereux valorisés n'a pas

été collectée sur l'UAI de Borotou-Koro.

Nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour améliorer notre reporting 2023 afin de collecter tous les indicateurs portant sur la production des déchets à SUCRIVOIRE.

Par ailleurs, le total des déchets dangereux consommés à l'UAI de Zuénoula s'élève à **124 018 tonnes** et **124018,1 tonnes** à Borotou-Koro durant le rapport de 2022.



Valorisation des déchets organiques non-dangereux industriels et domestiques

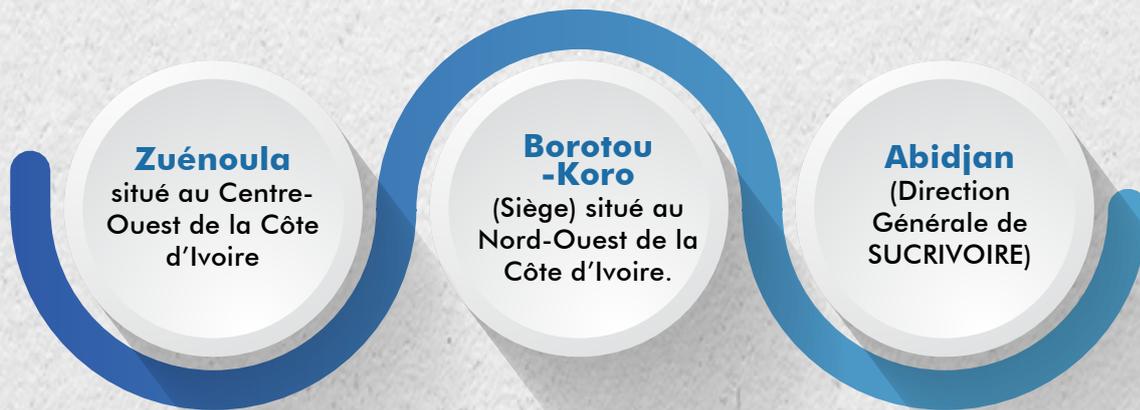
Se conformer
aux exigences



6. MÉTHODOLOGIE DE COMMUNICATION DE DONNÉES

1. Périmètre

Le périmètre du rapport a pour objectif d'être représentatif des activités au sein de la filière sucre. En effet, la filière sucre compte trois (3), sites notamment :



Les différentes données des deux premiers sites sont consolidées en intégration globale, conformément au périmètre financier. Le rapport social et environnemental couvre depuis 2019, la totalité des activités de ce périmètre.

Concernant le site du siège de SUCRIVOIRE à Abidjan (administration), seules les données relatives à la consommation d'électricité et aux consommations de carburant des véhicules de service et de liaison et des Ressources Humaines ont été prises en compte dans le rapport environnemental.

Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnisables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire.

En revanche, il existe bien des maladies à caractère professionnel (dermatoses, troubles musculosquelettiques...) non inscrites au tableau des MPI et donc non indemnisables

sur lesquelles le Groupe SIFCA, à travers ses filiales tient à mener des plans d'actions. Mais dans un premier temps, le Groupe entend d'abord atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme.

2. Choix des indicateurs

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif porte sur quatre catégories d'informations :

- Les conséquences sociales (sociales/sociétales) ;
- Les conséquences environnementales ;
- Le respect des droits de l'Homme (uniquement pour les entités cotées et assimilées) ;
- La lutte contre la corruption (uniquement pour les entités cotées et assimilées).

3 Précisions et limites méthodologiques

Effectifs permanents :

- Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs présents en fin de période de reporting.
- Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site, embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquels des heures de travail ont été enregistrées sur le mois.

Embauches et départs : les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD) et les travailleurs temporaires de SUCRIVOIRE.

Licenciements : Il s'agit des fins de contrat de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

Les déchets des zones d'habitation (logements construits par SUCRIVOIRE pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

La consommation d'électricité n'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

Émissions GES : Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME. <https://www.bilans-ges.ademe.fr/>

4 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de chaque site grâce aux coordinateurs qui les remontent au Groupe SIFCA. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Première phase : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées au niveau des sites sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable du Groupe SIFCA.

Deuxième phase : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence suivie d'un audit par un cabinet Externe.

5 Cycle de rapport

Le rapport se réalise chaque année de janvier au 31 décembre. Ce rapport est le deuxième du genre pour SUCRIVOIRE.



7. AVIS D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

SIFCA S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

SIFCA

Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire

Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CONS. 02-06-2023/TKS/AG

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

L'indicateur "Heures travaillées", présente une hétérogénéité dans les modalités de calcul. En effet, la qualification des heures travaillées théoriques varie selon les pratiques des sites et les processus mis en œuvre pour les extrapoler.

3 Préparation du rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;

la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

SIFCA, S.A. – Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant PÔLE OLÉAGINEUX S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2022

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

pour les Informations présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- ! des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
- ! des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Mazars S.A.

Abidjan, le 16 juin 2023



ELVIS D'OLIVEIRA
Associé du pôle Conseil



Souad EL OUAZZAN
Associée RSE & Développement Durable

Annexe

Liste des sites audités sur l'entité PALMCI :

PALMCI Siège

Unité Agricole Intégrée de Néka

Unité Agricole Intégrée de Iboké

SANIA Cie

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2023

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc

8. INDEX DE CONTENU GRI

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101: Principes généraux - 2016				
GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016				
Profil de l'organisation				p.7
	102-1	Nom de l'organisation	1.1.1 Nom de l'organisation	p.7
	102-2	Activités, marques, produits et services	1.1.2 Activités, marques, produits et services	p.7
	102-3	Lieu géographique du siège	1.1.3 Situation géographique des sites d'activité de SUCRIVOIRE	p.7
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	1.1.3 Situation géographique des sites d'activité de SUCRIVOIRE	p.7
	102-5	Capital et forme juridique	1.1.4 Capital et forme juridique	p.7
	102-6	Marchés desservis	1.1.5 Marché desservis	p.8
	102-7	Taille de l'organisation	1.2 Modèle de création de valeur	p.8
	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Répartition de l'effectif	p.34
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	1.1.6 Chaîne d'approvisionnement	p.8
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1.7 Modifications significatives de l'organisation et de chaîne d'approvisionnement	p.8
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	1.4 Principe de précaution ou approche préventive	p.9
	102-12	Initiatives externes	1.5 Initiatives externes	p.10
	102-13	Adhésion à des associations	1.6 Adhésion à des associations	p.10
	Stratégie			
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mot du Directeur Général	p.4
	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	Principaux impacts, risques et opportunités	p.22
	Ethique et intégrité			
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	5.1.2.a Valeurs, principes, règles de conduite	p.30
	102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	"5.1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption 5.1.2.c Dispositif de prévention et de détection de la corruption"	p.31
	Gouvernance			
	102-18	Structure de gouvernance	5.1.1.a Structure de gouvernance	p.25
	102-19	Délégation de l'autorité	5.1.1.e Pilotage RSE de la filière huile de palme	p.28
	102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	5.1.1.e Pilotage RSE de la filière huile de palme	p.28
	102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.5 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.20

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	5.1.1.a Structure de gouvernance	p.25
	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	5.1.1.a Structure de gouvernance	p.25
	102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé		
	102-25	Conflits d'intérêts		
	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		
	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé		
	102-28	Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé		
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Principaux impacts, risques et opportunités	p.22
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Principaux impacts, risques et opportunités	p.22
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Principaux impacts, risques et opportunités	p.22
	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable		
	102-33	Communication des préoccupations majeures		
	102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures		
	102-35	Politique de rémunération	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.33
	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.33
Implication des parties prenantes				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	3.1 Listes des groupes de parties prenantes et leurs attentes	p.16
	102-41	Accords de négociation collective	3.3 Approche de l'implication des parties prenantes	p.19
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	3.2 Identification et sélection des parties prenantes	p.18
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3.3 Approche de l'implication des parties prenantes	p.19
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.5 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.20
Pratique de reporting				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1. Périmètre	p.61
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	1. Périmètre	p.61
	102-47	Liste des enjeux pertinents	2.2 Listes des enjeux pertinents	p.13
	102-48	Réaffirmation des informations	1. Périmètre	p.61
	102-49	Modifications relatives au reporting	2. Choix des indicateurs	p.61

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-50	Période de reporting	5. Cycle de reporting	p.61
	102-51	Date du rapport le plus récent		p.61
	102-52	Cycle de reporting	5. Cycle de reporting	p.62
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	4. Consolidation et contrôle interne	p.62
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	4. Consolidation et contrôle interne	p.62
	102-55	Index du contenu GRI	3. Index du contenu GRI	
	102-56	Vérification externe	4. Consolidation et contrôle interne	p.62

ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES

GRI 103 : Approche managériale - 2016	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	"2.1 Etude de matérialité des enjeux 2.2 Liste des enjeux pertinents"	p.12, 13
	103-2	Description de l'approche managériale	5.1.1.b Stratégie RSE	p.26
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	5.1.1.c Suivi de notre performance RSE	p.27

GRI 200 : NORMES ECONOMIQUES

Performance économique

GRI 201 : Performance économique - 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.2 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.18
	201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		
	201-4	Aide financière publique		

Présence sur le marché

GRI 202 : Présence sur le marché - 2016	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local		
	202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale		

Impacts économiques indirects

GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Résultat des investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat	p.47
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs		

Pratiques d'achats

GRI 204 : Pratiques d'achats - 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	5.2.1.b Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières	p.49
--	-------	--	--	------

Lutte contre la corruption

GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption		
--	-------	--	--	--

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	205-2	Communication/formation sur politiques/procédures anti-corrupcion	"5.1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption 5.1.2.c Dispositif de prévention et de détection de la corruption"	p.31
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises		
Comportement anticoncurrentiel				
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel - 2016	206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust		
Taxes (Politique fiscale)				
GRI 207 : Taxes - 2019	207-1	Approche fiscale		
	207-2	Gouvernance fiscale et contrôle des risques		
	207-3	Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	3.1 Listes des groupes de parties prenantes et leurs attentes	p.13
	207-4	Reporting par pays		
GRI 300 : NORMES ENVIRONNEMENTALES				
Matières				
GRI 301 : Matières - 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Consommation en produits chimiques	p.54
	301-2	Matières recyclées utilisées		
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés		
Energie				
GRI 302 : Energie - 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Consommation d'énergie	p.52
	302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation		
	302-3	Intensité énergétique		
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.3.1.a Lutte contre le changement climatique	p.51
	302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services		
Eau et effluents				
GRI 303 : Eau et effluents - 2018	303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p.50
	303-2	Gestion des impacts liés aux déversement d'eau		
	303-3	Prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau par source (m3)	p.50
	303-4	Déversement d'eau	5.3.1.a. Traitement de l'eau	p.50
	303-5	Consommation d'eau	5.3.1. Gestion et traitement de l'eau	p.50
Biodiversité				
GRI 304 : Biodiversité - 2016	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	Identification des zones protégées sur les concessions de SUCRIVOIRE	p.57

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Identification des zones protégées sur les concessions de SUCRIVOIRE	p.57
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	Identification des zones protégées sur les concessions de SUCRIVOIRE	p.57
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations		
Émissions				
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES en (Te-qco2)	p.52
	305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES en (Te-qco2)	p.52
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES en (Te-qco2)	p.52
	305-4	Intensité des émissions de GES	Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES en (Te-qco2)	p.52
	305-5	Réduction des émissions de GES	a Lutte contre le changement climatique	p.51
	305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)		
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Résultats d'essais de Gaz dans l'air	p.53
Déchets				
GRI 306 : Déchets - 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés	Production des déchets 2022	p.59
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Production des déchets 2022	p.59
	306-3	Déchets générés	Production des déchets 2022	p.59
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Production des déchets 2022	p.59
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	Production des déchets 2022	p.59
Conformité environnementale				
GRI 307 : Conformité environnementale - 2016	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		
Évaluation environnementale des fournisseurs				
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs - 2016	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux		
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 400 : NORMES SOCIALES				
Emploi				
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1 Egalité de traitement des travailleurs: organisation du temps de travail: Heures travaillées	p.38
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.38
	401-3	Congé parental		
Relations employés/direction				
GRI 402 : Relations employés/direction - 2016	402-1	Périodes de préavis minimales pour les modifications opérationnelles		
Santé et sécurité au travail				p.40
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.40
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	5.2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.40
	403-3	Risques de maladies professionnelles	5.2.2.b Maladies professionnelles	p.43
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2.c Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et sécurité au travail	p.43
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2.d Formation et éducation	p.44
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	5.2.2.b Maladies professionnelles	p.43
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		
	403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail		
	403-9	Accidents du travail	5.2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.42
	403-10	Maladies liées à un accident du travail		
Formation et éducation				
GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employés	5.2.2.d Formation et éducation	p.45
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences/aides à la transition		
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		
Diversité et égalité des chances				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe	p.35

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Répartition des rémunérations par genre et par catégorie	p.37
Lutte contre la discrimination				
GRI 406 : Lutte contre la discrimination - 2016	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises		
Liberté syndicale et négociation collective				
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1	Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	e Liberté syndicale et négociation collective	p.46
Travail des enfants				
GRI 408 : Travail des enfants - 2016	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants		
Travail forcé ou obligatoire				
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire - 2016	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire		
Pratiques de sécurité				
GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		
Droits des peuples autochtones				
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Communauté et innovation sociale	p.47
Evaluation des droits de l'homme				
GRI 412 : Evaluation des droits de l'homme - 2016	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts		
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme		
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme		
Communautés locales				
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	"Communauté et innovation sociale Répartition des projets communautaires de SUCRIVOIRE en 2022"	p.47
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Communauté et innovation sociale	p.47

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
Évaluation sociale des fournisseurs				
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs - 2016	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		
Politiques publiques				
GRI 415 : Politiques publiques - 2016	415-1	Contributions politiques		
Santé et sécurité des consommateurs				
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs - 2016	416-1	Évaluation des impacts des produits/ services sur la santé/sécurité		
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé		
Commercialisation et étiquetage				
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - 2016	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage		
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage		
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing		
Confidentialité des données des clients				
GRI 418 : Confidentialité des données des clients - 2016	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients		
Conformité socio-économique				
GRI 419 : Conformité socio- économique - 2016	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		





Boulevard du Havre, Abidjan

01 BP 8484 Abidjan 01

+225 27 21 75 75 75

+225 27 21 25 45 65

communication@sifca.ci

www.groupesifca.com/sucrivoire

FILIALE DE

